



Rapport de monitoring par la société civile sur
l'implémentation des stratégies nationales d'inclusion des
Roms en Belgique

*Les conditions structurelles et horizontales
pour une mise en œuvre efficace de la stratégie*

2018



**Rapport de monitoring par la société civile
sur l'implémentation de la stratégie
nationale d'inclusion des Roms en Belgique**

*Les conditions structurelles et horizontales pour une mise en
œuvre efficace de la stratégie*

2018

Ce rapport a été préparé par le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms dans le cadre du projet pilote **Roma Civil Monitor**, qui a pour objectif le "*Renforcement des capacités de la société civile rom et de sa participation dans le monitoring des stratégies nationales d'intégration des Roms*". Le projet pilote est réalisé pour la Commission européenne, DG Justice et Consommateurs. Il est coordonné par le Centre d'Etudes Politiques de l'Université d'Europe Centrale Européenne (CEU CPS), en partenariat avec le réseau européen des organisations de défense des Roms (ERGO), le Centre européen des droits des Roms (ERRC), la Fundación Secretariado Gitano (FSG) et le Roma Education Fund (REF) et mis en œuvre avec environ 90 ONG et des experts issus de 27 États membres.

Bien que le projet pilote Roma Civil Monitor soit coordonné par le CEU, le rapport présente les conclusions des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de la CEU. La CEU ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABBREVIATIONS	5
RESUME	6
INTRODUCTION	9
GOVERNANCE ET CADRE POLITIQUE GLOBAL	11
Représentation des intérêts des Roms/Gens du Voyage au parlement.....	11
Diffuser la nécessité d'inclusion des Roms/Gens du Voyage au sein des ministères et autres services publics au niveau national.....	11
Consultations avec la société civile.....	14
Diffusion du soucis d'inclusion des Roms/Gens du Voyage au sein des autorités locales.....	15
<i>Le rôle des organisations de terrain : consultation et supervision des autorités et services locaux</i>	18
Participation des Roms et des Gens du Voyage et leur inclusion au sein des autorités/services locaux	19
Promouvoir l'appropriation et la participation des Roms	19
Efforts et stratégies d'inclusion au niveau local	20
L'implication de la Belgique dans le programme de formation ROMED.....	20
Accès de la société civile au financement des activités d'inclusion des Roms/Gens du Voyage	21
Disponibilité de données fiables sur la situation des Roms et Gens du Voyage	21
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION	23
Mise en œuvre de la Directive d'Egalité Raciale.....	23
Les missions d'UNIA concernant les Roms et les Gens du voyage	23
Plaintes de discrimination déposées par les Roms et les gens du voyage.....	24
Le phénomène de sous-déclaration parmi les Roms et les Gens du Voyage	25
Le travail d'UNIA, le centre belge pour l'égalité des chances.....	25
Ségrégation scolaire et résidentielle	25
La ségrégation scolaire des enfants des Gens du Voyage	26
Lutter contre la ségrégation résidentielle des Roms et Gens du Voyage	27
Expulsions forcées	27
Services publics et discrimination	28
Droit à la libre circulation.....	29
LUTTE CONTRE L'ANTITSIGANISME	31
Cadre institutionnel pour lutter contre la discrimination et l'antitsiganisme.....	31
Lutte contre les crimes et discours haineux contre les Roms et la rhétorique antitsigane des personnalités publiques et des médias.....	32
Analyser et transformer les rhétoriques et attitudes à l'égard des Roms.....	34
RECOMMANDATIONS	36
BIBLIOGRAPHIE	37

LISTE DES ABBREVIATIONS

CeRAIC	Centre Régional d'Action Interculturelle de la Louvière
CIRE	Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers
CMGVR	Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
CEDS	Comité Européen des Droits Sociaux
ERIO	European Roma Information Office
FOYER	Centre Régional d'Intégration (Cellule Roms et Gens du Voyage)
LDH	Ligue des Droits de l'Homme
Minderhendenforum	Forum des Minorités (Flandre)
MRAX	Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PCNR	Point de Contact National Rom
PNR	Plateforme Nationale Rom
SPP/POD	Service Public Fédéral pour l'Intégration Sociale
UNIA	Centre pour l'Egalité des Chances
VGC	Commission Communautaire Flamande

RESUME

Gouvernance et cadre politique général

En Belgique, il n'y a actuellement aucun Rom ni Gens du Voyage directement impliqué dans la politique nationale ou régionale, en dehors des consultations informelles. Il est donc très difficile pour les représentants des communautés de se faire entendre. À ce jour, les représentants des Roms et des Gens du voyage ne sont impliqués que dans des processus de consultation non contraignants organisés lors de l'élaboration de politiques, de mesures ou de recommandations ciblant leurs communautés.

L'inclusion des Roms est organisée aux niveaux national, régional et local, par les autorités publiques, les institutions d'intégration et les organisations de la société civile. Plusieurs organisations de la société civile et institutions publiques travaillent sur l'inclusion des Roms, à différents niveaux (fédéral, régional, local). Il y a des institutions plus globales, qui sont centrées sur les questions d'intégration et d'égalité des chances pour les minorités, des organismes de terrain qui travaillent spécifiquement avec les communautés Roms/Gens du Voyage, et quelques organisations autonomes gérées par des Roms/Gens du Voyage. Ces différents acteurs formulent des recommandations aux politiques et participent à l'évaluation de la stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage. Cependant, ces recommandations sont loin d'être automatiquement intégrées dans les décisions politiques. Par ailleurs, les représentants communautaires, les organisations de la société civile et les services locaux ne sont pas suffisamment consultés lors de l'élaboration des politiques qui concernent les Gens du Voyage et les Roms.

Au niveau fédéral, le secrétaire d'État à l'Intégration Sociale est chargé de la diffusion des mesures d'inclusion des Roms et d'assurer l'application de la loi par les CPAS au niveau local. Dans les trois régions belges (Flandre, Wallonie et Bruxelles), il existe des plans d'action (directs ou indirects) visant l'inclusion des Roms en promouvant, entre autres, l'emploi de médiateurs roms, la participation aux parcours d'intégration (qui comportent cours de citoyenneté et de langue), et la coordination entre les autorités/services locaux et la société civile.

Les organisations Roms et Gens du Voyage ainsi que le reste de société civile jouent un rôle crucial dans la diffusion des besoins des communautés parmi les autorités et les services locaux. Ils sensibilisent et fournissent des outils d'action aux acteurs locaux par le biais de conférences et de formations, ainsi que via des réunions de supervision axées sur les pratiques d'inclusion des Roms et sur l'organisation du séjour temporaire des Gens du Voyage. Les Roms sont impliqués au niveau local en tant que médiateurs. Ils facilitent la communication avec les communautés et soutiennent leur inclusion dans la société au sens large. Toutefois, à l'exception d'une commune (Amay), il n'y a pas de Voyageur actuellement engagé en tant que médiateur.

Il convient également de noter que les Roms ne sont plus représentés au niveau national car le Conseil National des Roms n'est plus fonctionnel. Cependant, le Comité National des Gens du Voyage reste régulièrement consulté par les autorités publiques. Au niveau local, il existe plusieurs associations de Roms et de Gens du Voyage. Les organisations de la société civile, telles que le CMGVR, soutiennent leur présence aux tables de discussion aux niveaux national, régional et local et transmettent leurs revendications aux sphères politiques.

Enfin, il faut noter que la discrimination à l'égard des Roms n'est pas abordée de manière structurelle : jusqu'à présent, l'engagement politique en faveur de l'inclusion des Roms reste principalement déterminé par les convictions personnelles.

Lutte contre la discrimination

La mise en œuvre de la Directive sur l'Égalité Raciale n'est pas suffisante pour assurer un accès égal au logement, à l'emploi et à l'éducation pour les Roms. Selon certains des principaux acteurs interrogés, cette directive est peu efficace pour empêcher la discrimination. Pour les victimes, les procédures d'accès à la justice sont difficiles, notamment parce que la preuve de discrimination est à charge de la victime. Selon plusieurs acteurs interrogés, le Centre pour l'Égalité des Chances (UNIA) assure principalement le suivi en justice des plaintes liées à une discrimination généralisée, mais n'engage que peu de procédure judiciaire pour une plainte émanant d'un particulier. UNIA reçoit très peu de plaintes de discrimination subie par des Roms ou des Gens du Voyage. Ce phénomène de sous-déclaration chez les Roms et des Gens du voyage est parfois expliqué par une certaine méfiance à l'égard des institutions publiques. Par ailleurs, les comportements discriminatoires se produisent souvent au niveau local, ce qui rend difficile la déposition d'une plainte sans crainte de représailles.

La discrimination est également visible à travers le phénomène de ségrégation dans l'éducation et le logement. Cependant, les enfants roms et les enfants du Voyage font face à des problèmes différents. La ségrégation éducative des enfants roms est étroitement liée à la privation économique et aux barrières linguistiques. Certains programmes tentent de résoudre ces problèmes en offrant un soutien scolaire, en travaillant sur la communication entre les parents et les écoles et en luttant contre le décrochage scolaire précoce. Pour les enfants des Gens du Voyage, la scolarisation est compromise par le fait que le système scolaire n'est pas adapté à un mode de vie mobile, ainsi que par le manque de sites disponibles pour les gens du voyage. De plus, malgré certaines mesures positives, les expulsions forcées de Gens du voyage et de Roms sont toujours une réalité : les sites publics disponibles pour les Voyageurs sont très insuffisants et le nombre de familles roms vivant dans des squats augmente.

Quant au droit à la liberté de circulation, il n'est pas totalement effectif pour les familles roms et les Gens du Voyage. Cela s'explique notamment par le fait que le droit de libre circulation nécessite des ressources financières suffisantes pour ne pas devenir une « charge déraisonnable pour l'État ». Pour de nombreuses familles roms vivant dans une pauvreté extrême, il est difficile de remplir cette première condition d'autosuffisance financière. Lorsqu'ils sollicitent une assistance sociale, l'Office des Étrangers devient alors susceptible de retirer leur titre de séjour. En ce qui concerne les Gens du Voyage, le droit à la liberté de circulation est affecté par le manque de sites disponibles et par le fait que de nombreuses autorités locales ne veulent pas de caravanes sur leur territoire.

Lutte contre l'antitsiganisme

Le terme « antitsiganisme » est relativement récent, et est jusqu'à présent principalement utilisé au niveau européen. Au niveau national, il n'y a actuellement pas de financement ni de structure mis en place pour lutter contre l'antitsiganisme en tant que forme spécifique de racisme. La sensibilisation des services publics et des autorités locales revient donc principalement aux organisations de terrain et à la société civile. Par exemple, le CMGVR, le Foyer et le CIRE organisent régulièrement des conférences et des formations pour les autorités publiques, mais également pour les services publics (les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, la police, les écoles et les administrations publiques).

La stigmatisation est toujours présente dans les médias : quand les Roms font la une, il s'agit surtout de problèmes et de nuisances (mendicité, sans-abri, délinquance, décrochage scolaire). La situation actuelle des Roms et des Gens du Voyage en Belgique montre que la stigmatisation dans les médias contribue directement à la discrimination dans la société.

La haine à l'encontre des Roms et des Gens du Voyage est également exprimée à profusion sur Internet. Chaque jour, des commentaires haineux/racistes sont diffusés, relayant des informations erronées, des stéréotypes et des rumeurs. Les pages Web de réseaux sociaux

et de journaux ne sont pratiquement jamais soumises à modération. Cependant, le signalement de ces propos haineux/racistes mène généralement au retrait des commentaires concernés.

INTRODUCTION

« Plusieurs études menées en Belgique, dont notamment par des experts de terrain confirment les constatations effectuées au niveau européen à propos des conditions de vie socio-économiques des Roms en Belgique. Leur mode de vie est fortement caractérisé par la pauvreté et l'exclusion sociale. L'accès difficile aux services de base tel que l'enseignement, un logement décent, les soins de santé ou le marché du travail est entravé par différentes barrières ». (Stratégie belge pour l'inclusion des Roms, 2012, p. 10)

La stratégie belge pour l'inclusion des Roms distingue les communautés Roms et Gens du voyage : « Une distinction est faite entre les Gens du Voyage (Manouches, Romani et Sintis) et les nouveaux arrivants, qui sont principalement des Roms sédentaires (d'Europe de l'Est) ». Il n'existe pas de chiffres précis sur ces groupes, car la collecte de données ethniques est illégale en Belgique et interdite par la loi.

Selon la stratégie, le nombre de Voyageurs vivant en Belgique est estimé à environ 10 000. Ils sont pour la plupart de nationalité belge et sont caractérisés par un mode de vie mobile. En ce qui concerne les Roms, la stratégie estime qu'environ 30 000 d'entre eux vivent en Belgique. La majorité a gardé sa nationalité dans les pays d'Europe centrale et orientale. La stratégie identifie différentes vagues d'immigration : « Après la Seconde Guerre Mondiale, des Roms d'Europe de l'Est sont arrivés en Belgique, mais la troisième grande vague de migration a lieu depuis la chute du Rideau de fer ». (2012, p.8)

En Belgique, la Stratégie Nationale pour l'Inclusion des Roms de 2012 est née de la réflexion d'un groupe de travail créé en 2010, et de l'accent mis sur les migrations en provenance d'Europe centrale. Ce groupe a été mandaté par le secrétaire d'État à l'intégration sociale. La stratégie belge préconise une approche globale incluant des objectifs à l'horizon 2020 : participation, accès à l'éducation, emploi, santé, logement, suivi des migrations, intégration sociale, coordination politique, lutte contre la discrimination et collecte de données. Comme indiqué dans la stratégie belge, le travail social auprès des Roms reste une « collaboration imparfaite et approximative », car il se déroule généralement dans des espaces caractérisés par des barrières linguistiques et des représentations erronées de part et d'autre. À cet égard, la stratégie préconise le recours à la médiation interculturelle, présentée comme un outil efficace pour l'inclusion socio-économique des Roms et des Gens du Voyage. La stratégie recommande de faire appel à des médiateurs interculturels et à des travailleurs de rue afin de favoriser une meilleure connexion entre les services, ainsi qu'une meilleure cohabitation dans les quartiers. À cette fin, la stratégie présente la formation, l'information et la sensibilisation des travailleurs sociaux comme des étapes primordiales pour améliorer la qualité de l'assistance sociale.

Le présent document examine la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Inclusion des Roms dans trois domaines clés : la gouvernance, la lutte contre la discrimination et la lutte contre l'antitsiganisme. Les thèmes du logement, de la santé, de l'emploi et de l'éducation seront abordés dans un second rapport de monitoring.

La méthodologie utilisée pour ce rapport s'inscrit dans une approche qualitative, combinant une analyse de la documentation existante (études, rapports, lois, procès, sites Web des services et institutions concernés) et la collecte de données auprès des principaux acteurs impliqués dans les processus d'inclusion des Roms et des Gens du Voyage (organisations de terrain, représentants de la communauté, médiateurs, institutions d'intégration et d'égalité des chances, pouvoirs publics et services sociaux). Sur la base des questions prioritaires pour ce premier rapport de monitoring, un questionnaire a été établi, ainsi qu'une liste des contacts clés, des institutions et des autorités auxquels les questions devraient être envoyées (aux niveaux national, régional et local). Les questions étaient ouvertes et nos interlocuteurs étaient libres de répondre par courrier, par téléphone ou par entretien présentiel. Une table-ronde a également été organisée avec des représentants des communautés Roms et Gens du Voyage afin de discuter des thèmes

spécifiques du rapport. Enfin, nous avons procédé à l'analyse des données et à la rédaction du rapport.

Les auteurs de ce rapport ont contacté ou utilisé les informations disponibles des institutions, services et personnes suivants pour solliciter leurs contributions :

- Organismes publics : Service public fédéral pour l'intégration sociale (point de contact national pour les Roms), UNIA (Organisme pour l'égalité des chances), Forum de Minderheden (Forum des minorités), The VZW Integratie-Inburgering.
- Organisations de la société civile : CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers), le Foyer vzw, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Cellule contre l'exclusion sociale du Service de prévention de Molenbeek, Bruxelles Laïque, le MRAX, le CMGVR (le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms), l'In-Gent, les centres régionaux pour l'intégration, une dizaine de représentants des communautés Roms et Gens du Voyage (médiateurs, porte-parole, militants).

GOUVERNANCE ET CADRE POLITIQUE GLOBAL

Représentation des intérêts des Roms/Gens du Voyage au parlement

En Belgique, il n'y a actuellement aucune personne d'appartenance Rom ou Gens du Voyage directement impliquée dans la politique nationale ou régionale en dehors de la consultation informelle. Les partis politiques qui soutiennent des valeurs d'inclusion et de multiculturalisme ont agendas plutôt généraux, sans focaliser sur des communautés spécifiques. D'un autre côté, il n'y a heureusement aucun parti politique au Parlement avec un agenda ouvertement antitsigane. Le CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers) confirme que les sujets liés aux Roms ne génèrent généralement pas d'orages médiatiques ou de discours antitsigane dans la sphère politique. Les positions pro ou anti-Rom semblent donc attachées à des individualités politiques plus qu'à des partis.

À ce sujet, plusieurs travailleurs et organismes de terrain déplorent qu'il n'existe actuellement pas d'impulsion politique visant à lutter structurellement contre la discrimination à l'égard des Roms : jusqu'ici, l'engagement politique contre l'injustice et la discrimination reste déterminée la plupart du temps par des convictions individuelles et la volonté personnelle d'agir. Cette absence de position claire a une influence directe sur la manière dont les difficultés rencontrées par les Roms et les Gens du Voyage sont traitées dans d'autres sphères, notamment dans les politiques locales et le travail social.

Diffuser la nécessité d'inclusion des Roms/Gens du Voyage au sein des ministères et autres services publics au niveau national

Selon la Stratégie Nationale d'Inclusion des Roms, la coordination politique de diverses mesures en jeu - ainsi que leur diffusion au sein des ministères et autres services publics nationaux et régionaux - doit être assurée par différents groupes de travail et plateformes de discussion au niveau régional, et par le groupe de travail intergouvernemental « *Roms en provenance des PECO* » (Pays d'Europe Centrale et Orientale) au niveau fédéral. Au début, ce groupe de travail rassemblait des représentants des Régions, des Communautés, des autorités fédérales, ainsi que des porte-paroles issus d'organisation Roms/Gens du Voyage et des associations de défense des droits des étrangers.

Wallonie : depuis 2016, les Roms ont accès au "parcours d'intégration" mis en place pour les étrangers et les personnes d'origine étrangère en Wallonie. Ce soutien vise à les aider à apprendre la langue française, à avoir une connaissance de base de la société, à accroître leurs possibilités d'y participer, de trouver un emploi et de soutenir la scolarité de leurs enfants. Pour chaque personne, un entretien est mené pour faire un bilan social (bilan des acquis, compétences, diplômes et équivalences éventuelles), pour fournir des informations pertinentes sur les droits et devoirs de chaque personne résidant en Belgique et pour apporter une aide dans les démarches administratives qui peuvent être engagées. Ces activités (évaluation et formation) sont gratuites. Pour bénéficier de cette aide, un contrat est signé avec le bénéficiaire pour une durée maximale de 18 mois¹. Les Roms peuvent bénéficier de cette aide au même titre que n'importe quel autre étranger, mais il n'existe pas de chiffres permettant d'évaluer dans quelle mesure.

Flandre : depuis 2012, le Département flamand de l'Intérieur possède son propre plan d'action : le Vlaamse Actieplan MOE (Roma)-Migranten. Officiellement, il cible tous les immigrants d'Europe centrale et orientale, mais selon la plupart des acteurs, il est conçu sur mesure pour les Roms. La Flandre dispose ainsi d'un programme d'intégration spécifique, qui vise l'insertion socioprofessionnelle des Roms (notamment via l'embauche de travailleurs de rue (« buurtstewards ») et de médiateurs roms).

¹ Circulaire du 11 mai 2017, titre III: parcours d'intégration.
<http://actionsociale.wallonie.be/integration/parcours-integration-primos-arrivants>.

Au moment où la stratégie belge a été présentée à la Commission Européenne, le Point de Contact National Rom (PCNR) a été créé. Son rôle est d'assurer le suivi et l'évaluation annuelle de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms, de formuler des recommandations sur les ajustements à y apporter, ainsi que d'assurer la connexion entre la stratégie et le cadre européen. En 2015, le fonctionnement et la composition du PCNR ont été évalués et cela a conduit à sa transformation en un groupe de travail administratif dirigé par des représentants des autorités fédérales et régionales. La composition du Point de Contact National est désormais la suivante: le Service Public Fédéral pour l'Intégration Sociale (SPP/POD), le Vlaamse Overheid (Département de l'égalité des chances, de l'intégration sociale et civique), le Service Public Wallon, la Commission Communautaire de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement de la Communauté allemande de Belgique, et la Commission Communautaire Flamande (VGC). Le Point de Contact National Rom fonctionne sous les auspices du Service Public Fédéral pour l'Intégration Sociale. **Il convient de noter qu'il n'y a plus de Roms ni de Gens du voyage, ni représentant de la société civile parmi les membres permanents du PCNR.**

Le Point de Contact National Rom est à l'origine de la création de la Plate-forme Nationale Rom (PNR), qui a été lancée en 2016. L'objectif officiel de la PNR est d'initier un dialogue participatif entre toutes les parties prenantes : autorités locales, experts et universitaires, membres de la société civile, représentants des CPAS, organisations et médiateurs roms/Gens du Voyage, et personnel administratif. L'objectif de la PNR est de formuler des recommandations aux décideurs et de participer à l'évaluation de la stratégie nationale. Au cours de la première année de la Plate-forme (2016-2017), quatre réunions de dialogue ont eu lieu, chacune portant sur un thème spécifique considéré comme l'un des piliers de l'intégration socio-économique des Roms : l'éducation, l'emploi, la santé et le logement. Pour chacun de ces thèmes, une attention particulière a été placée sur la lutte contre les discriminations, qui fut une thématique transversale tout au long du processus de consultation. La première année de la plate-forme s'est conclue par une journée portes ouvertes, à laquelle tous les acteurs politiques et de la société civile intéressés par la question ont pu participer et s'informer.

Tout au long de l'année 2016, à la suite des réunions thématiques, la PNR a formulé des recommandations aux autorités et décideurs compétents sur chacun des quatre thèmes². En ce qui concerne les thématiques plus larges de la gouvernance, de la lutte contre les discriminations et de la lutte contre l'antitsiganisme, la PNR a recommandé de mettre l'accent sur la lutte contre la discrimination et la stigmatisation, et sur la promotion d'une approche participative des pratiques d'inclusion. Étant donné qu'aucune modification n'a été apportée à la stratégie d'inclusion des Roms de 2012, il n'est pas certain que ces recommandations aient eu de réelles répercussions sur le plan politique.

Selon le CIRE, la force de ces réunions thématiques est qu'elles ont constitué une tentative de réunir de nombreux acteurs concernés par les thèmes discutés. Cependant, plusieurs organisations de terrain et représentants de la société civile que nous avons interrogés nous ont fait part de leur déception face au manque de profondeur de la réflexion, en raison de la courte durée des réunions thématiques (une demi-journée) et de l'accent mis simultanément sur les Roms et sur les Gens du Voyage. Étant donné qu'il s'agit de deux groupes cibles distincts, sujets à des réalités très différentes, il est difficile de savoir dans quelle mesure les recommandations générales issues des réunions thématiques peuvent être utilisées efficacement.

UNIA, le centre belge pour l'égalité des chances, est une autre institution centrale pour la diffusion des questions liées aux Roms/Gens du Voyage. Il s'agit d'une institution publique indépendante, compétente au niveau des autorités publiques fédérales, mais aussi au

² Les recommandations de la plateforme nationale Rom pour chaque rencontre thématique sont disponibles sur <https://www.mi-is.be/>

niveau des Régions et Communautés. C'est la principale institution chargée de lutter contre la discrimination sur la base de critères protégés par la législation en vigueur³.

UNIA est membre du comité de pilotage de la Plate-forme Nationale Rom et participe à au moins deux réunions officielles avec la PNR chaque année. En dehors du niveau national, UNIA a également mis en place des réseaux autour des problèmes rencontrés par les Roms et les Gens du Voyage au niveau européen (OPRE, Equinet), et au niveau régional et local, y compris avec des représentants des Roms et des Gens du Voyage.

De plus, le centre belge pour l'égalité des chances joue un rôle consultatif : récemment, UNIA a adressé des recommandations au gouvernement au sujet de la ségrégation éducative et résidentielle de la communauté rom. UNIA assure généralement la consultation des représentants de la société civile lors de la formulation de ses recommandations aux autorités. UNIA a formulé des dizaines d'autres recommandations à l'intention des gouvernements national et régionaux de Belgique qui ne visaient pas spécifiquement les Roms mais concernaient la discrimination en général, dans les domaines du logement, de l'emploi, de la santé et de l'éducation.

Le Service contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion Sociale a été créé par le gouvernement fédéral, par les trois communautés linguistiques et par les trois régions. Son objectif est d'évaluer l'efficacité des droits fondamentaux des personnes vivant dans des conditions socio-économiques précaires : droit au logement, à l'énergie, à la protection de la vie familiale, à la protection sociale, à l'accès aux soins, etc. Pour ce faire, ce service organise des consultations approfondies avec les services sociaux, les professionnels et les organisations de terrain, avant d'élaborer des recommandations à l'intention des responsables politiques. Ce service produit également des rapports thématiques réguliers basés sur une large participation de la société civile et sur des témoignages détaillés de personnes en situation de pauvreté. A titre indicatif, en 2017, ce service a produit des reportages sur le thème "Citoyenneté et Pauvreté" et "Logement et Pauvreté"⁴. Dans ces rapports, le service s'efforce d'évoquer les implications pour les Roms et les Gens du Voyage.

Le Minderhedenforum (Forum des minorités) est une plate-forme flamande destinée à porter les voix des minorités ethniques et culturelles⁵. Le Minderhedenforum développe des actions et des perspectives en consultation avec ses organisations membres, et présente des recommandations politiques aux décideurs et à la société en général. Le Minderhedenforum est souvent consulté au sujet de la mise en œuvre des activités de la Plate-forme Nationale Rom et a pour mission d'encourager la participation des groupes cibles à la mise en œuvre de la stratégie nationale en Flandre.

En Flandre, l'ASBL Integratie-Inburgering est une agence externe indépendante chargée de la mise en œuvre des politiques et décrets flamands d'intégration. Depuis 2015, l'ASBL Integratie-Inburgering comprend des bureaux d'accueil pour immigrés, des centres d'intégration, le Kruispunt Migratie-Integratie, des services de traduction et d'interprétation, et *les Maisons du Néerlandais*. L'ASBL Integratie-Inburgering travaille en étroite collaboration avec les services compétents du gouvernement flamand en Flandre et à Bruxelles (notamment le Service Public Fédéral pour l'Intégration Sociale), ainsi qu'avec la Plate-forme Nationale Rom.

La Belgique a présenté sa stratégie nationale pour l'inclusion des Roms en février 2012. Ce document se veut le fruit d'un travail conjoint des entités fédérales, des autorités fédérales et des représentants de la société civile. Plusieurs organisations et représentants

³ Ces critères sont la race, le handicap, les convictions philosophiques et religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune, l'état civil, les convictions politiques, les convictions syndicales, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou génétiques, la naissance et l'origine sociale.

⁴ Ces rapports sont disponibles sur : <http://www.luttepauvrete.be/publicationsautresgeneral.htm>

⁵ Le Minderhedenforum comporte environ 15 fédérations flamandes d'associations de minorité ethniques/culturelles incluant des Marocains, des turques, des Italiens, des Latino-Américains et des Russes.

des Roms et des Gens du Voyage ont été consultés. Toutefois, certains se sont demandé dans quelle mesure leur opinion était effectivement prise en compte dans le contenu final de la stratégie. C'est pourquoi, peu après la publication de la stratégie, plusieurs organisations de la société civile impliquées dans le processus de consultation se sont distancées de son contenu (notamment le CIRE et le CMGVR via un communiqué de presse)⁶.

Au niveau fédéral, un Conseil National des Roms, Sintis et Gens du voyage (Conseil National Rom) a été créé par le Ministre de l'Egalité des Chances suite à la production de la stratégie nationale. Cependant, cette nouvelle entité a fait l'objet de contestations, notamment de la part de la société civile rom, dont une partie ne considérait pas le Conseil National Rom comme un représentant légitime et réitérait son souhait d'être impliquée dans les sphères des discussions nationales. C'est le cas du Congrès National Gitan⁷, qui a publié un article critiquant la création du Conseil national des Roms dans *Dépêches Tsiganes* (23 août 2012). En outre, le Conseil National des Roms n'est plus actif : selon le Moniteur belge et différents anciens membres, son ancienne présidente a démissionné en janvier 2016.

Les quatre réunions de dialogue organisées par la Plate-forme Nationale Rom ont bénéficié de la présence de quelques porte-paroles des communautés Roms et Gens du Voyage, dont certains étaient invités en tant qu'intervenants. Cependant, de nombreux membres de la société civile, y compris le CIRE et le CMGVR, se demandent si cette consultation est véritablement suffisante. En outre, comme indiqué plus haut, il n'y a plus de Roms/Gens du Voyage au sein du comité de pilotage de la plate-forme nationale rom.

En Flandre, le Minderhedenforum confirme qu'aujourd'hui encore, les Roms et les Gens du Voyage ne sont pas impliqués dans l'élaboration de politiques les concernant, ou du moins pas en première ligne. Le Minderhedenforum est souvent consulté et peut transmettre des recommandations ou des griefs émanant des communautés, mais notre interlocuteur n'est pas certain que ces recommandations soient prises en compte, notamment parce que les priorités politiques diffèrent souvent ou ne correspondent pas aux besoins des groupes cibles.

Toutes ces observations sont déconcertantes, d'autant que la stratégie belge insiste à plusieurs reprises sur les principes de réciprocité et de participation, exigeant que les Roms participent activement à leur intégration socio-économique. Dans une réponse à une lettre ouverte d'un membre du Sénat⁸, Maggie de Block (alors Secrétaire d'Etat à l'asile, à l'immigration et à l'intégration sociale) avait pourtant précisé que *"la participation des Roms à la société et leur responsabilisation à cet égard est un objectif central et horizontal de la stratégie"*. (2012) Heureusement, il faut noter que le CMGVR favorise et soutient l'implication politique active des organisations de Gens du Voyage, notamment le Comité National des Gens du Voyage: au cours des dernières années, plusieurs réunions ont été organisées avec des représentants ministériels à l'initiative du Président du Comité National des Gens du Voyage.

Consultations avec la société civile

La société civile a été consultée dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms. Depuis lors, la Plate-forme Nationale Rom est le principal instrument de consultation de la société civile en matière d'élaboration des politiques. Les

⁶ « Commentaires à propos de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms », CIRÉ, CMGVR, 2012. Disponible sur: <https://www.cire.be/thematiques/politiques-migratoires/commentaires-a-propos-de-la-strategie-nationale-pour-l-integration-des-roms>

⁷ Cette organisation informelle rassemble des personnalités roms de Belgique et n'a pas d'existence légale et structurée. Cependant, le Congrès National Gitan exprime régulièrement son opinion sur des décisions publiques et des événements liés aux Roms et aux Voyageurs de Belgique .

⁸ Lettre ouverte d'André du Bus, 11 juillet 2013. Disponible sur : <https://www.andredubus.be/2013/07/11/strategie-nationale-dintegration-des-roms-et-lutte-contre-la-mendicite-infantile/>

recommandations de modifications et d'ajustements sont faites sur la base d'une consultation des acteurs impliqués dans la PNR.

En matière de politiques régionales, chaque ministère a ses propres interlocuteurs de la société civile en fonction de son domaine de compétence. Par exemple, le CMGVR, le Foyer, le CIRE, le de Minderhedenforum et d'autres acteurs centraux sont fréquemment consultés par les ministères concernés concernant les politiques et mesures à mettre en œuvre. Ils tentent, au mieux de leurs capacités, de transmettre les préoccupations des communautés ciblées.

Indépendamment, les organisations de terrain qui travaillent avec les Roms demandent aussi des réunions avec les autorités nationales et régionales compétentes pour les informer et discuter des questions qui relèvent de leurs compétences. Par exemple, le CMGVR, à la demande du Comité National des Gens du Voyage, a récemment organisé une réunion avec le Ministère des Classes Moyennes au sujet des activités économiques mobiles et de l'accès légal à certaines professions.

Le CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers) est une organisation à but non lucratif qui travaille avec les populations sans papier et les demandeurs d'asile, et qui a développé une expérience avec les Roms. Plus spécifiquement, le CIRE se concentre sur les familles qui vivent dans des situations "d'errance permanente".

En 2013, un groupe de travail inter-associations, la Plateforme Familles en Errance, a été créé, regroupant le CIRE, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, le Foyer, Amnesty International et l'association Rom en Rom, afin de réfléchir aux solutions durables pour ces familles envoyées dans la rue face au nombre croissant de cas de déplacements forcés. Le groupe de travail a envoyé un manifeste aux représentants de la Région de Bruxelles-Capitale, qui réclamait le respect des principes fondamentaux pour un soutien social adéquat de ces familles : la stabilisation de leur situation dans un lieu sûr permettant une sécurité de logement sur le long terme, ainsi une assistance sociale proche qui puisse soutenir leur inclusion dans la société belge et leur accès aux citoyens et sociaux⁹.

Le groupe de travail a également organisé une conférence sur le sujet en collaboration avec la commune de Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), intitulée "Proposition de mesures à mettre en œuvre pour l'inclusion des familles migrantes en détresse". L'objectif était de réunir des représentants politiques belges pour les informer sur la situation particulière de ces familles et suggérer que le niveau régional soit chargé de leur soutien. Le CIRE et d'autres membres de la Plate-forme Familles en Errance ont été invités et ont participé activement aux réunions thématiques et à la production du PNR.

Diffusion du soucis d'inclusion des Roms/Gens du Voyage au sein des autorités locales

Les institutions qui soutiennent l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage

Au niveau fédéral, le Ministère de l'Action Sociale, par l'intermédiaire du Service Public Fédéral de l'Intégration Sociale (SPP Intégration sociale /POD Maatschappelijke Beter Samen Leven), est chargé de diffuser la question de l'intégration des Roms et d'assurer l'application de la loi dans les CPAS.

Depuis sa création, UNIA (le centre belge pour l'égalité des chances) a accordé une attention particulière aux communautés roms et Gens du Voyage, ainsi qu'aux autorités locales. Selon nos sources, UNIA inclura des bonnes pratiques (en termes de politiques et d'actions) en faveur des Roms et des Gens du voyage dans ses recommandations pour les prochaines élections locales.

⁹ Un résumé du manifeste envoyé par la Plateforme Famille en Errance est disponible en ligne sur le site d'Amnesty (2013) : <https://www.amnesty.be/infos/nos-blogs/archives/le-blog-de-claire-pecheux/article/familles-roms-en-errance-a>

En Région flamande, il existe un plan d'action qui cible spécifiquement les migrants d'Europe centrale et orientale (voir ci-dessus). En ce qui concerne la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms, certains travailleurs de terrain estiment que celle-ci n'a été qu'une "déclaration d'intention" et qu'elle n'a pas été suffisamment diffusée auprès des services et acteurs concernés, et encore moins auprès des communautés ciblées.

En Flandre, l'ASBL Integratie-Inburgering est chargée de la mise en œuvre des politiques et décrets d'intégration flamands (notamment le programme d'intégration civile : une année de cours de civisme, de langue flamande et de conseil en trajectoire socioprofessionnelle). Ils offrent des informations et des conseils adaptés aux autorités et services locaux en matière de gestion de la diversité. Certains employés de l'ASBL Integratie-Inburgering ont une expertise spécifique sur les communautés roms et Gens du Voyage. En outre, le siège de l'ASBL Integratie-Inburgering travaille actuellement à la création d'un outil web dans lequel toutes les bonnes pratiques - mais aussi les documents politiques, rapports et recherches - pour l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage sont rassemblés pour un accès ultérieur.

Deux villes de Flandre ont leurs propres agences d'Integratie-Inburgering :

- A Anvers, l'Agence d'intégration et d'hébergement (ATLAS - en transition) dispose d'un service rom composé de médiateurs roms ("personnes relais") qui travaillent avec les familles roms sur des questions d'éducation et de cohabitation de quartier. Ils développent des méthodologies et des réseaux afin d'aborder des situations multi-problèmes. Ils travaillent actuellement à l'élaboration d'une approche pour lutter contre les mariages forcés.
- A Gand, l'Agence Integratie-Inburgering (In-Gent) n'a pas d'employés travaillant directement avec les Roms parce que cette zone est principalement gérée par la ville de Gand.

Au cours des dernières années, plusieurs villes flamandes ont élaboré leurs propres politiques d'inclusion des migrants de l'UE, y compris les Roms et les Gens du Voyage. Ces plans s'appuient fortement sur l'implication des médiateurs roms. Ils se concentrent sur l'information des communautés et des services, et sur la coordination entre les autorités/services locaux et la société civile. Par exemple, la stratégie en cours à Gand s'est avérée très efficace en ce qui concerne le logement et l'emploi des Roms.

En ce qui concerne la communauté des Gens du Voyage, la Communauté flamande avait déjà signé en 2000 un décret finançant jusqu'à 90 % des coûts d'acquisition et d'hébergement des sites résidentiels pour Gens du Voyage. Depuis 2004, les autorités flamandes couvrent 100 % des coûts. Jusqu'à présent, on dénombre en Flandre 5 sites de séjour temporaire et une trentaine de sites résidentiels. Selon une estimation de 2006, ces sites couvrent 60 à 70 % des besoins en hébergement des Gens du Voyage¹⁰.

En Wallonie, la Région wallonne propose un programme de parcours d'intégration pour les migrants étrangers résidant en Belgique. Parmi eux, des Roms. Le programme de cheminement d'intégration comprend principalement des cours de français et une formation à la citoyenneté. Il est gratuit, bientôt obligatoire, et est mis en œuvre par les centres régionaux d'intégration. Quelques-uns de ces centres régionaux, tels que le CeRAIC (La Louvière), le CAI (Namur) et le CRVI (Verviers), organisent des formations et des séances d'information pour les professionnels sur les Roms, en partenariat avec le CMGVR.

Le CMGVR sensibilise les autorités locales à l'insertion socioprofessionnelle de la population rom. Il développe des activités d'information, de sensibilisation et de formation avec les Roms/Gens du Voyage et les services/institutions/autorités locales. A titre d'exemple, des

¹⁰ G. Rulens, « Les Gens du Voyage dans nos villes », Les Echos du logement. no.1 (mars 2006): 32-36. Disponible sur : http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/echos/views/documents/echos/echo2006_20141023095612.pdf

partenariats sont conclus avec les services publics de l'emploi (FOREM) afin de diffuser chaque semaines leurs offres d'emploi et d'en informer les (organisations) roms.

En ce qui concerne plus particulièrement la communauté des Gens du Voyage, la Région Wallonne (DG Logement, DG Action sociale, DG Emploi, collectivités locales) met en place des mesures incitatives autour de l'organisation du séjour temporaire des Gens du Voyage dans les localités wallonnes. Jusqu'en 2017, 11 communes se sont impliquées dans ce projet et ont reçu des subventions de la Région Wallonne. Le CMGV assure aussi un accompagnement spécifique en ce qui concerne les procédures pour le statut d'indépendant.

A Bruxelles, suite à différents appels à projets de la Région Bruxelloise¹¹, de plus en plus de communes s'impliquent dans des projets d'inclusion des Roms, notamment à travers leurs centres publics d'aide sociale (CPAS) et leurs services de prévention et de proximité. En 2015, le CIRE et le CMGVR ont réagi et commenté une proposition de l'appel à projets, et le cabinet du ministre a tenu compte de la plupart des remarques. Le CIRE a ensuite été consulté par plusieurs CPAS avant de présenter leurs projets. Dans le cadre des projets lancés, les acteurs de terrain (associations, communes et CPAS) ont échangé des bonnes pratiques et créé des partenariats.

- Exemple de projet issu de cet appel à projets : à Molenbeek (Bruxelles), l'organisation rom MolenRom¹² est rattachée à la commune par le biais du Service de Prévention et le soutien de la Cellule contre l'Exclusion Sociale (service social rattaché à la commune de Molenbeek et ayant développé une expertise avec la population rom). MolenRom travaille à l'autonomisation de la communauté rom et à l'amélioration des relations entre elle et le reste de la société. L'organisation a été créée en 2016 et dispose de son propre bureau avec une activité permanente depuis janvier 2017, ce qui est relativement rare en Belgique.
- Autre exemple : la commune d'Anderlecht soutient KHAM¹³, une organisation dirigée par des Roms qui se concentre sur les jeunes, avec des activités hebdomadaires prévues pour les enfants roms. Cette organisation soutient l'implication des jeunes Roms dans les services de la commune, ainsi que dans d'autres structures et ONG, et les encourage à utiliser les moyens à leur disposition dans leurs structures municipales.

En outre, à Bruxelles, la question de l'intégration des Roms, en particulier celle des familles sans-abris, est également prise en compte par les autorités locales dans le cadre du projet Housing First¹⁴.

On peut également noter qu'à Bruxelles, le CIRE participe aux réunions de coordination sociale de la COCOM (Commission Communautaire Mixte) pour présenter la problématique des familles en errance aux communes, aux CPAS, et au groupe de travail. Le CIRE assure le suivi et l'évaluation des programmes pilotes mis en place pour l'accompagnement des familles roms en errance dans plusieurs communes de Bruxelles.

En ce qui concerne les Gens du Voyage, jusqu'à récemment, il n'y avait pas de subventions significatives pour l'acquisition et le développement de sites d'accueil pour les Gens du Voyage à Bruxelles. Fin 2015, la Région de Bruxelles-Capitale a lancé un premier appel à projet offrant des subventions pour la création et l'aménagement de terrains d'accueil. Cependant, il n'existe actuellement aucun site officiel dédié à l'accueil des Gens du Voyage

¹¹ Tous les appels à projets lancés par la Région de Bruxelles sont disponibles sur : <https://www.avcb-vsbg.be/fr/subsides/appels-a-projets.html>

¹² Pas de site web disponible mais l'organisation possède une page Facebook : « Molenrom »

¹³ Pas de site web disponible mais l'organisation possède une page Facebook : « KHAM vzw »

¹⁴ Pour plus de détails, voir : <https://www.housingfirstbelgium.be/en/>

à Bruxelles. Fin 2011, un site a été inauguré à Haren, mais il a fermé au bout d'un an en raison de travaux de construction, et n'a jamais rouvert.

Le rôle des organisations de terrain : consultation et supervision des autorités et services locaux

Les organisations de terrain et la société civile jouent un rôle crucial dans la diffusion du souci de l'inclusion des Roms au sein des autorités et services locaux. Ils fournissent des outils de sensibilisation et d'action aux acteurs locaux par le biais de conférences, de formations et de supervision afin d'améliorer l'inclusion des Roms et de mieux organiser le séjour temporaire des Gens du Voyage.

En Flandre, d'après les sources, le Minderhedenforum transmet les préoccupations des communautés Roms et de Gens du Voyage aux autorités et institutions compétentes et encourage leur inclusion dans toutes les plateformes et consultations possibles (notamment dans le cadre de partenariats ou de séances de conseil avec les autorités locales et les services publics). Certaines organisations de terrain en Flandre s'adressent aux autorités provinciales pour demander davantage de sites pour les Gens du voyage et attirer l'attention des autorités locales sur la nécessité de subventions à l'éducation.

Le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms (CMGVR) est fréquemment impliqué dans les projets locaux de création de terrains d'accueil pour les Gens du Voyage, mais aussi dans le suivi de l'accueil communal à travers des comités de soutien (bi)annuels. Le CMGVR fournit des formations et des supervisions ponctuelles aux autorités et services locaux, ainsi qu'à une grande diversité de services (personnels de santé, travailleurs sociaux, administrations scolaires, police) concernant à la fois la communauté rom et les Gens du Voyage. Le CMGVR organise également plusieurs conférences publiques chaque année sur des thématiques-clés concernant les Roms (en 2017 : les familles roms sans domicile fixe¹⁵) et les Gens du Voyage (en 2017 : gestion du séjour temporaire des gens du voyage¹⁶). Le CMGVR a organisé la première formation à la médiation des Roms en Belgique en 2010 et reste impliqué dans la formation continue des travailleurs sociaux roms depuis lors.

A Bruxelles, le service Roms et Gens du Voyage du Foyer travaille sur l'inclusion des Roms et Gens du Voyage principalement en fournissant des informations et un accompagnement social aux familles roms, ainsi qu'en sensibilisant les autorités et services. Le Foyer est principalement en contact avec les écoles, les services sociaux, les services judiciaires et autres institutions publiques qui rencontrent les Roms et/ou les Gens du Voyage dans leur travail quotidien. Le Foyer travaille également avec des médiateurs roms.

Bruxelles Laïque¹⁷, une association bruxelloise à but non lucratif, ne travaille pas directement ou spécifiquement avec les communautés Roms et Gens du Voyage, mais a activement plaidé en faveur d'une meilleure intégration des Roms en incluant leurs problèmes lors des grands événements (Festival des Libertés), en participant à différentes plateformes d'inclusion des Roms (Familles en Errance) et en sensibilisant aux préjugés via des conférences et publications. En ce sens, Bruxelles Laïque a contribué à l'intégration des Roms au niveau régional.

¹⁵ Conférence sur les familles roms sans-abris, organisée par le CMGVR en juin 2017 à la Louvière : <http://www.mediation4roma.be/index.php/actualite/71-familles-roms-sans-abris-mercredi-14-juin-2017-a-la-louviere>

¹⁶ Le CMGVR organise fréquemment des conférences sur l'organisation du séjour temporaire des Gens du Voyage. Exemples récents : Bruxelles (novembre 2016) et Namur (mai 2017). Détails disponibles sur : <http://www.cmgv.be>

¹⁷ <http://www.bxllaique.be/>

Participation des Roms et des Gens du Voyage et leur inclusion au sein des autorités/services locaux

Comme indiqué plus haut, les organisations et les porte-paroles des Roms et des Gens du Voyage ne bénéficient pas d'une voix politique significative, en dehors de la simple consultation sur des mesures ou politiques spécifiques les ciblant (au niveau national et au niveau local). En outre, les consultations sont généralement demandées par les représentants de la communauté Roms/Gens du Voyage eux-mêmes et soutenues par des organisations de terrain, plus qu'elles ne sont initiées par les autorités.

Les Roms sont principalement impliqués au niveau local en tant que médiateurs et travailleurs de rue (également appelés "brugfiguren" en flamand, qui fait référence à leur mission d'intermédiaires entre les communautés des quartiers multiculturels). Au cours des dernières années, plusieurs communes ont commencé à recruter des médiateurs roms, qui sont généralement rattachés aux CPAS ou aux services de prévention et de proximité. De l'avis général, les médiateurs jouent un rôle crucial pour faciliter à la fois la communication avec les Roms et leur inclusion dans la société en général.

A notre connaissance, à l'exception d'une commune wallonne, aucun référent communal appartenant à la population des Gens du Voyage n'est engagé en tant que médiateur ou personne de contact par les communes impliquées dans l'organisation du séjour temporaire des Gens du Voyage.

Une part importante des médiateurs roms travaille dans des organisations de la société civile (CMGVR, Foyer, ATLAS Antwerpen, ASBL Diogène, SeTIS Bruxelles). Leur rôle est de faciliter la communication et la coopération entre les familles Roms/Gens du Voyage et les écoles, les administrations et les services de santé. Et pour les groupes de Gens du Voyage, ils aident à négocier des séjours temporaires avec les autorités locales et tentent d'éviter les expulsions forcées.

Promouvoir l'appropriation et la participation des Roms

Comme indiqué précédemment, un Conseil National des Roms a été créé dans le cadre de la stratégie belge, mais il n'est plus opérationnel. Cela ne signifie pas pour autant que les autorités nationales n'ont pas de liens informels avec la société civile rom, mais il n'existe actuellement aucun groupe de représentants roms officiellement reconnus au niveau national.

Du côté des Gens du Voyage, il existe un Comité National des Gens du Voyage. C'est une organisation reconnue par les autorités politiques et par les médias. Il bénéficie du soutien de la Région Wallonne, mais n'est pas encore reconnu comme organe consultatif officiel. Néanmoins, le Président du Comité national des Gens du Voyage demande fréquemment à rencontrer les autorités nationales et intervient dans le cadre de conférences et de formations à destination des fonctionnaires locaux, des membres de la police ou des travailleurs de terrain.

L'implication politique des représentants des Roms et des Gens du Voyage est limitée à des processus de consultation non contraignants, qui sont occasionnellement organisés dans le cadre de l'élaboration de politiques, de mesures et de recommandations qui ciblent leurs communautés (notamment la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms et les réunions de la Plate-forme nationale rom). Il est difficile pour les représentants communautaires de faire entendre leur voix, ou de trouver des soutiens politiques.

Au niveau local, il existe plusieurs associations de Roms et de Gens du Voyage, dans les trois Régions de Belgique. Certaines de ces organisations sont impliquées politiquement (par exemple le Congrès National Gitane et la Evangelische Zigeunersmissie (Mission Evangélique Tsigane)), mais la plupart agissent au niveau local, aidant les familles dans le besoin et conseillant les services sociaux. Cependant, la société civile Roms/Gens du Voyage est fortement disposée à exprimer ses préoccupations dans la sphère politique.

Théoriquement, les financements d'organisations sont accessibles à tous. Cependant, les moyens et l'expertise nécessaires pour introduire un projet de financement ou répondre à

un appel à projets sont tels que la majorité des organisations de Roms et de Gens du Voyage ne peuvent y parvenir.

Les principales organisations travaillant avec les Roms et les Gens du Voyage, telles que le CMGVR, le Kruispunt Migratie, le Foyer et le Minderhedenforum, mais aussi des organisations à plus petite échelle, tentent de soutenir la présence des organisations/porte-paroles roms et Gens du Voyage aux tables de discussions. Ils le font notamment en organisant des réunions entre les membres de la communauté et les autorités nationales/régionales/locales, et en invitant les Roms et les Gens du Voyage en tant qu'orateurs lors de conférences et de formations ciblant les services publics. L'ambition est de soutenir leur implication dans les services communaux, de relayer leurs revendications auprès des autorités locales et de promouvoir des activités basées sur leurs besoins.

Sur le terrain, certains acteurs tentent également de baser leurs activités sur les besoins exprimés par les communautés. Par exemple, à Gand, les travailleurs du terrain d'accueil de la ville sont en contact quotidien avec les Gens du Voyage et cherchent à inclure autant que possible leurs visions, besoins et opinions dans des propositions concrètes à destination des autorités.

Efforts et stratégies d'inclusion au niveau local

Dans le cadre de projets communaux spécifiques, certains services sociaux s'associent à ces organisations et porte-parole des Roms et des Gens du Voyage afin d'assurer une certaine coordination et d'adopter une approche informée des communautés dans leurs actions et la provision de services. Ces services publics locaux soutiennent leurs partenaires roms dans le cadre de leur travail en diffusant des informations, en créant des réseaux et en encourageant les partenariats.

Certaines communes de Bruxelles développent leur propre stratégie/projet local :

- Les 11 communes wallonnes promeuvent la sensibilisation de leurs services notamment lors de séjour de familles du Voyage sur le territoire.
- Depuis 2015, la commune d'Anderlecht a son propre plan d'action : elle s'est associée au Foyer pour faciliter les contacts avec la communauté rom, a développé son travail de rue et a engagé un médiateur rom pour le service de prévention en janvier 2017. Ce service promeut l'empowerment des Roms par le biais de l'assistance sociale et du soutien scolaire, mais développe également de nombreuses activités axées sur la communauté et sur les jeunes. Dans le cadre d'un projet européen, des échanges ont été organisés entre Anderlecht et une commune en Bulgarie (entre travailleurs sociaux de différents services). Cet été, le Service de prévention de la commune d'Anderlecht a participé à un projet international de jeunes sur l'holocauste : dix jeunes de la commune, dont des Roms et des Gens du Voyage, se sont rendus à Auschwitz pour une réunion internationale de cinq jours. Trois personnes, dont un Voyageur, ont également été envoyées en Bulgarie pour un projet axé sur les jeunes.
- Un autre exemple à Bruxelles est la commune de Molenbeek, où plusieurs médiateurs et "gardiens de la paix" roms travaillent au service de prévention. Les Roms vivant à Molenbeek sont également embauchés comme employés municipaux, l'idée étant que les employés municipaux doivent représenter la diversité culturelle du quartier.

L'implication de la Belgique dans le programme de formation ROMED

Depuis 2012, la Belgique participe à ROMED, le programme européen de formation de médiateurs roms. Les cycles de formation sont organisés dans le cadre de la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms, avec pour principal objectif de favoriser la participation et l'empowerment de la population rom dans la société belge. Le Centre de Médiation des

Gens du Voyage et des Roms a été sélectionné par le Conseil de l'Europe pour organiser la formation des médiateurs roms en Belgique.

En 2012, 23 médiateurs d'origines diverses ont été formés. En 2015, 19 médiateurs de la santé ont été formés, et 11 autres en juin 2016. En octobre 2016, 40 personnes ont été formées, issues de différentes organisations (écoles, police, représentants de la cohésion sociale, gestion des ressources humaines, assistants sociaux). Cette dernière formation n'était pas certifiée comme telle : il s'agissait plutôt d'une séance d'information. Il est sans doute préoccupant de constater que tous ces professionnels aujourd'hui classés dans la catégorie des "médiateurs roms" n'ont pas reçu la même formation et que très peu d'entre eux (ou aucun d'entre eux) n'appartient effectivement à la communauté rom ou aux Gens du Voyage. En outre, seule une partie des médiateurs qui ont reçu ces formations est effectivement impliquée auprès des communautés de Roms/Gens du Voyage.

Accès de la société civile au financement des activités d'inclusion des Roms/Gens du Voyage

Les ONG à orientation sociale et/ou culturelle ont accès au financement public général pour lutter contre l'exclusion, promouvoir l'égalité raciale et de genre, soutenir la promotion sociale et éducative, favoriser l'inclusion des migrants. Certaines concentrent leurs projets sur l'inclusion des Roms. Toutefois, bon nombre de mesures de financement ne sont disponibles que pour les appels d'offres publics (principalement les collectivités locales, les CPAS, les provinces). C'est le cas par exemple en Wallonie où ces autorités peuvent financer l'aménagement de sites pour les Gens du Voyage. La même restriction existe à Bruxelles où le gouvernement régional finance des projets d'inclusion des Roms lancés par les autorités locales. Le SPP Intégration Sociale soutient financièrement les projets de médiation rom lancés par les CPAS.

Nous constatons que les associations Roms et Gens du Voyage, en raison de leur manque de ressources humaines et financières, ne bénéficie que de peu de possibilités d'accès au financement de leurs activités.

Disponibilité de données fiables sur la situation des Roms et Gens du Voyage

A ce jour, les estimations sur le nombre de Roms vivant en Belgique restent assez vagues. La stratégie belge laisse supposer qu'il n'est pas concevable de développer des politiques efficaces, ni d'affirmer une réalité scientifique sans collecter des données fiables. Cependant – il semble nécessaire de le rappeler – la collecte de données ethniques est illégale en Belgique.

Cette interdiction est établie par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. L'article 6 stipule : *"Le traitement de données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données relatives à la vie sexuelle, est interdit"*.

Dès 2012, le CIRE accusait la stratégie belge de "servir d'autres intérêts que l'intégration des Roms" ¹⁸ et de transformer les Roms en objets politiques. L'une des raisons de ces accusations réside dans le fait que la stratégie semblait soutenir la collecte de données ethniques et qu'elle préconisait des politiques migratoires plus strictes plutôt que l'insertion des populations ciblées en premier lieu.

Le CMGVR attire l'attention sur le fait que l'objectif est d'améliorer la connaissance et la compréhension de la situation concrète des communautés roms, tant dans leur pays d'origine qu'en Belgique, afin de développer une approche transversale qui est nécessaire

¹⁸ CIRE, CMGVR, (2012). « Commentaires à propos de la Stratégie nationale pour l'intégration des Roms ». Available at: <https://www.cire.be/thematiques/politiques-migratoires/commentaires-a-propos-de-la-strategie-nationale-pour-l-integration-des-roms>

au travail social. Le même constat s'applique aux Gens du Voyage : une connaissance plus approfondie du mode de vie mobile permettrait aux autorités de prendre des décisions plus informées et adaptées aux besoins. Une approche qualitative et participative est plus indiquée et adaptée aux populations roms et Gens du Voyage.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Mise en œuvre de la Directive d'Égalité Raciale

La Directive d'Égalité Raciale a été transposée dans la loi belge, et aux différents niveaux d'autorité (national et régional). Cependant, le rapport de la Commission d'évaluation de la législation fédérale relative à la lutte contre les discriminations¹ (février 2017) note que cette législation manque d'efficacité. L'accès à la justice pour les victimes de discrimination est altéré par différents obstacles, notamment le fait que la preuve de la discrimination est à charge des victimes. Comme rapporté par la Ligue de Droits de l'Homme, le nombre de condamnations pour discrimination raciale reste très peu élevé, malgré que les études menées tant par des chercheurs que par le secteur associatif prouvent que la discrimination sur base ethnique reste significative en Belgique.

Dans une publication du 8 avril 2013 (Journée Internationale des Roms), UNIA déclarait qu'un an après la publication de la stratégie, les discriminations commises à l'encontre des Roms se produisaient toujours et restaient majoritairement impunies². Malheureusement, ce constat est toujours d'actualité.

De même, nos interlocuteurs parmi des organismes de terrain n'estiment pas qu'à l'heure actuelle, la Directive pour l'Égalité Raciale ait eu beaucoup d'influence pour empêcher la discrimination à l'égard des Roms et des Gens du Voyage. En outre, il reste souvent difficile de recueillir des preuves concrètes de discrimination et de racisme.

D'autre part, il convient de noter que l'article 8 de la directive impose aux États membres de permettre le partage de la charge de la preuve entre le demandeur et le défendeur en cas de discrimination. Enfin, la Belgique est l'un des rares États membres à avoir autorisé le recours aux "tests de situation" pour prouver l'existence d'une discrimination.

Les missions d'UNIA concernant les Roms et les Gens du voyage

En sa qualité d'organisme belge pour l'égalité des chances, UNIA promeut la lutte contre la discrimination au sein de la société dans son ensemble, et plus particulièrement au sein des pouvoirs publics et des entreprises. Parallèlement, UNIA soutient, informe et accompagne les citoyens ordinaires qui ont été victimes ou témoins de discrimination. UNIA mène également des campagnes (sur l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination), émet des recommandations aux autorités et produit des outils, publications et statistiques.

UNIA offre un service de soutien individuel et d'assistance aux victimes de discrimination. Ce service s'occupe de tout signalement de discrimination, soit dans le cadre d'entretiens en personne, soit via la permanence téléphonique quotidienne, ou encore via des signalements en ligne sur le site Internet d'UNIA. Ces différents types de suivis sont disponibles au siège d'UNIA, dont le travail est complété par des services locaux dans différentes villes de Flandre et de Wallonie. Ces services locaux ont établi des contacts et une collaboration permanente avec les administrations locales et la société civile. Les Roms et les Gens du Voyage qui s'estiment victimes de discrimination ou de discours de haine peuvent s'adresser à ces services.

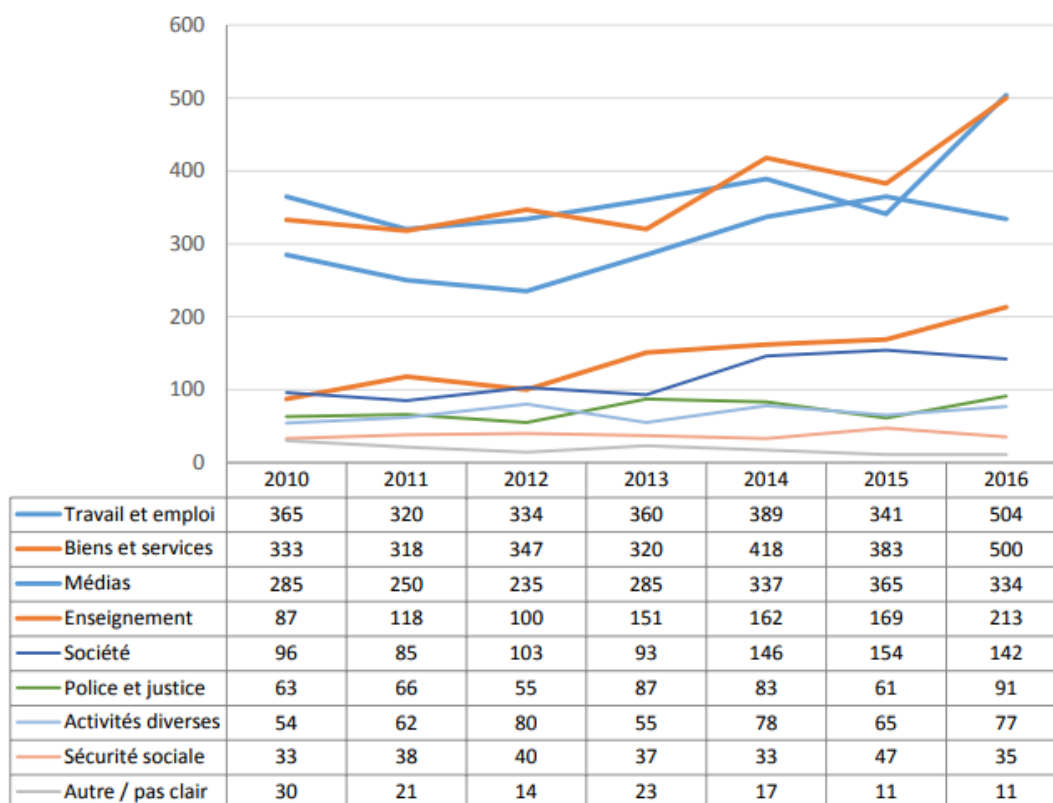
¹ Disponible sur : https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Commission_d%C3%A9valuation_de_la_l%C3%A9gislation_f%C3%A9d%C3%A9rale_relative_%C3%A0_la_lutte_contre_les_discriminations.pdf

² UNIA, (2013). "Journée Internationale des Roms: le Centre met l'accent sur la sensibilisation". Disponible sur: <https://www.unia.be/fr/articles/journee-internationale-des-roms-le-centre-met-laccent-sur-la-sensibilisation>

Plaintes de discrimination déposées par les Roms et les gens du voyage

En ce qui concerne les plaintes pour discrimination déposées par les Roms et les Gens du Voyage, les rapports annuels publiés par UNIA³ montrent qu'en 2014, UNIA a ouvert 30 dossiers de discrimination, la plupart liés à des chaînes de courriels et à des discours de haine. Le comportement violent de certains policiers à l'égard des Roms et des Gens du Voyage a donné lieu à un nombre important de signalements⁴. En 2015, UNIA a ouvert 22 dossiers de discrimination, dont 9 concernaient des discours de haine discriminatoires contre les Roms/Gens du Voyage dans les médias⁵. En 2016, UNIA a ouvert 18 dossiers concernant les Roms et les Gens du Voyage. Par rapport à 2015, il y avait plus de diversité dans les domaines concernés par ces affaires. Un cas sur trois concernait les produits et services, notamment des prix différenciés pour les services communaux. Les défis sociétaux représentent également un dossier sur trois. Enfin, 22 % des cas concernaient des propos haineux/incitations à la haine à l'égard de ces populations⁶.

Le diagramme ci-dessous montre, par domaine, l'évolution des incidents de discrimination à l'égard des Roms et les Gens du Voyage depuis 2010 (NB : ce graphique montre le nombre de plaintes introduites, et non le nombre de dossiers ouverts) :



Au fil du temps, il devient difficile de ne pas remarquer le rôle prépondérant joué par certains médias dans le développement d'une image négative de ces populations, ainsi que le nombre de comportements discriminatoires venant de personnes en position de pouvoir.

³ Les rapports annuels d'UNIA sont disponibles sur le site web: <http://www.unia.be>

⁴ Le rapport annuel 2014 d'UNIA est disponible sur : https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/chiffres_2014.pdf

⁵ Le rapport annuel 2015 d'UNIA est disponible sur : https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/chiffres_2015.pdf :

⁶ Le rapport annuel 2016 d'UNIA est disponible sur : : https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/Rapport_chiffres_2016_def.pdf

Par exemple, en 2013, UNIA a mentionné dans son rapport annuel des cas dans lesquels des autorités locales et des CPAS refusaient d'inscrire des Roms/Gens du Voyage dans leur localité ou de leur fournir une aide médicale urgente. Un autre exemple concerne une école refusant d'inscrire un enfant, un cas de chantage par un agent de police, etc.

Le phénomène de sous-déclaration parmi les Roms et les Gens du Voyage

Bien qu'UNIA traite un nombre important de plaintes chaque année (selon son site Web, plus en 2016 que depuis des années), le centre belge pour l'égalité des chances reçoit très peu de plaintes pour discrimination par des Roms ou des Gens du Voyage.

Selon tous les témoignages, les comportements discriminatoires dont sont victimes les Roms et Gens du Voyage sont très peu rapportés. Ce phénomène de sous-déclaration pourrait s'expliquer par une certaine méfiance à l'égard des institutions publiques, mais aussi par la prévalence d'autres besoins plus urgents. La consultation des porte-paroles des Roms et des Gens du Voyage a confirmé que ces derniers hésitent à entamer des procédures pour porter plainte parce qu'ils ne font pas confiance aux institutions et ne croient pas à l'efficacité des procédures formelles.

Comme l'ont souligné les services sociaux et les médiateurs à Bruxelles, une autre raison pouvant expliquer la sous-déclaration est que les comportements discriminatoires ont souvent lieu dans leur quartier, ce qui complique l'introduction d'une plainte sans crainte de représailles.

Le travail d'UNIA, le centre belge pour l'égalité des chances

Selon nos interlocuteurs au sein de la société civile et des organisations de terrain, en Belgique, le centre pour l'égalité des chances n'engage guère de procédures judiciaires pour une plainte individuelle privée : il s'agit plutôt de plaintes liées à une discrimination généralisée, notamment lorsqu'il n'y a pas de victime, lorsque des modèles de discrimination peuvent être établis, ou comme une action d'intérêt public.

Selon de nombreux membres de la société civile, le phénomène de sous-déclaration des comportements discriminatoires perpétrés à l'encontre des Roms et des Gens du Voyage appelle des efforts dynamiques de sensibilisation afin de renforcer l'accessibilité des mécanismes de protection juridique. Cela devrait être facilité par le fait qu'UNIA est décentralisé dans plusieurs bureaux régionaux, ce qui devrait permettre une plus grande proximité et une meilleure connaissance des questions de terrain. Un médiateur rom a suggéré qu'UNIA organise une campagne de sensibilisation de quelques jours pour informer et communiquer avec la communauté rom et établir une confiance mutuelle.

Ensuite, il est à noter que la lutte contre la traite des êtres humains a récemment été ajoutée aux missions d'UNIA. Cette compétence supplémentaire a suscité des inquiétudes au sein de la société civile, notamment parce qu'elle risque de se concentrer sur les Roms et la mendicité, ce qui, dans les représentations collectives, établirait un lien entre la communauté et la criminalité organisée. Ce conflit de priorités peut être source de confusion quant au rôle d'UNIA et risque de rendre secondaire la question de l'inclusion. Par ailleurs, au moins trois cas d'intimidation policière et de racisme à l'égard des Gens du Voyage et des Roms ont été récemment signalés à UNIA. Il ne semble qu'aucun n'ait fait l'objet d'un suivi.

Ségrégation scolaire et résidentielle

En Belgique, la ségrégation scolaire des enfants roms est fortement liée à la précarité économique. Lors de la visite du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en Belgique (septembre 2015), des interlocuteurs ont fait état de *"fréquents refus d'inscription d'enfants roms, notamment dans la région bruxelloise, au motif que les écoles ne peuvent répondre aux besoins de ces enfants défavorisés"*⁷. En outre, dans de nombreux

⁷ Muiznieks, Nils. "Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, Following his visit to Belgium from 14 to 18 September 2015." Conseil de l'Europe. Disponible sur:

cas, la fréquentation scolaire est entravée par la grande pauvreté dans laquelle vivent certaines familles, qui s'accompagne souvent d'une errance due à des situations de sans-abrisme.

Les organisations de terrain qui travaillent avec les Roms confirment ces phénomènes. Cependant, le travail de médiation s'avère parfois utile pour trouver des accords avec le personnel scolaire. Par exemple, ces dernières années, le CMGVR a noté que plusieurs directions d'écoles (notamment dans les provinces de Namur, du Hainaut et de Charleroi) ont pris l'initiative d'assurer une partie des frais de scolarité des enfants roms.

En Belgique, la ségrégation scolaire n'a pas une dimension géographique aussi prononcée que dans les pays d'origine des Roms. Il y a cependant une forte concentration d'élèves roms dans certaines écoles, notamment à Bruxelles (Schaerbeek, Saint-Josse, Molenbeek, Anderlecht et autres), mais cela tient surtout au fait que ces écoles sont situées dans des quartiers multiculturels de la capitale. Toutefois, certains rapports indiquent que des enfants roms sont parfois envoyés par d'autres établissements vers ces écoles caractérisées par un nombre plus élevé d'élèves roms.

Selon les rapports, il semble qu'un grand nombre d'enfants roms soient envoyés dans des établissements d'enseignement spécialisé pour des raisons liées à la pauvreté, aux barrières linguistiques ou à des difficultés de comportement ou d'apprentissages⁸. UNIA a attiré l'attention sur cette question dans ses récentes recommandations au gouvernement.

Certains programmes tentent de s'attaquer à ces problèmes. A Bruxelles et en Flandre, les médiateurs/stewards roms assurent un travail de fond dans quelques écoles pour soutenir les enseignants et les élèves dans leur processus scolaire.

En Wallonie, le CMGVR offre un soutien scolaire aux enfants roms dans les écoles qui ont fait la demande (notamment à Charleroi) et facilite l'inscription scolaire des enfants roms grâce à un travail d'orientation et de médiation. Certains centres régionaux d'intégration, comme le CeRAIC, servent d'intermédiaires entre les écoles et les parents et les orientent vers des traducteurs et des interprètes. En outre, dans le cadre d'un projet du Fond Social Européen, une école secondaire de Charleroi a engagé une médiatrice rom pour soutenir l'intégration scolaire des enfants roms, améliorer la communication avec les parents et lutter contre le décrochage.

La ségrégation scolaire des enfants des Gens du Voyage

En Belgique, l'éducation scolaire des enfants des Gens du Voyage est fortement entravée par le manque de terrains disponibles pour le séjour temporaire, ce qui rend difficile l'installation et la prise en charge de la scolarité des enfants. Un autre obstacle important réside dans le fait que le système scolaire n'est pas adapté au mode de vie mobile (peu de flexibilité dans les inscriptions scolaires, manque de formation et d'information des enseignants).

Récemment, UNIA a fait des recommandations au gouvernement belge concernant la scolarité des enfants des Gens du Voyage. En 2016, UNIA a lancé un projet de recherche sur la participation scolaire des enfants du Voyage. Les principaux résultats de cette enquête seront mis en lumière dans un rapport plus large sur la discrimination et l'éducation, qui sera publié en février 2018. UNIA est également en contact direct avec le ministère flamand de l'éducation pour tenter de créer un comité sur la scolarité des enfants des Gens du Voyage. Cet objectif devrait être adopté dans le cadre de la stratégie flamande d'inclusion.

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2879548&SecMode=1&DocId=2349344&Usage=2>.

⁸ Elias Hemelsoet, "Whose problem is it anyway? Realising the right to education for Roma children in Ghent, Belgium." *Romani studies*, 1-21. Liverpool University Press, 2015.

Par ailleurs, depuis 2004, le CMGVR offre des cours de soutien scolaire aux enfants du Voyage, sur les terrains où ils séjournent. Ces cours sont axés sur l'apprentissage de la langue française et du calcul.

Lutter contre la ségrégation résidentielle des Roms et Gens du Voyage

Roms: La Belgique a longtemps su éviter l'émergence de bidonvilles semblables à ceux observés en France le long des autoroutes. Cependant, au cours des dernières années, les travailleurs sociaux de plusieurs villes belges ont été témoins du développement de petits bidonvilles habités principalement par des personnes d'origine rom⁹. En outre, on observe un nombre croissant de familles vivant dans des situations d'errance permanente, phénomène qui coïncide avec une augmentation du nombre de squats et d'occupations illégales de bâtiments. Dans la plupart des cas, les autorités locales ne parviennent pas à fournir à ces familles une solution de logement, ce qui les laisse dans des situations extrêmement préoccupantes.

Depuis 2014, la Région Bruxelloise, la COCOM (Commission Communautaire Mixte), ainsi que plusieurs communes et CPAS, sont attentifs aux familles en situation d'errance à Bruxelles. C'est ainsi que depuis 2015, les CPAS peuvent bénéficier d'une subvention spéciale du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (850.000 EUR à allouer en conséquence à la clé de répartition du Fonds spécial d'aide sociale) afin de mener des actions sociales pour quatre groupes cibles dont les familles roms et itinérantes. Quant à la Plate-forme Familles en Errance, elle cherche à combattre la ségrégation résidentielle avec ses recommandations et interpellations de la sphère politique concernant l'accès au logement.

La Région de Bruxelles-Capitale a également ouvert un centre d'urgence à Woluwe-Saint-Lambert, pour les familles en situation d'errance, et qui sera poursuivi à Schaerbeek. Cet abri est géré par le Samusocial et a pour but de fournir un espace de vie stable et un accompagnement basé sur l'autonomisation et le développement de projets personnels. Toutefois, la durée maximale du séjour n'est pas toujours suffisante pour certaines familles roms migrantes, qui sont renvoyées dans la rue après un an.

Gens du Voyage: Comme nous l'avons mentionné précédemment, la ségrégation résidentielle des Gens du Voyage s'explique principalement par le manque de terrains disponibles pour le séjour temporaire et les problèmes d'urbanisme sur les sites où ils souhaitent résider (de façon permanente). En ce qui concerne ces questions, la Région Flamande compte adopter une stratégie renouvelée (axée sur le logement) dans le cadre de sa politique d'intégration. A Bruxelles, un comité a été créé pour traiter de la question du séjour/résidence des Gens du Voyage. En région wallonne, le Ministère de l'Action Sociale travaille sur un projet de loi qui, s'il est adopté, obligerait les Provinces à établir un nombre suffisant de terrains d'accueil pour les Gens du Voyage.

Expulsions forcées

Le manque de terrains disponibles pour les Gens du Voyage en Belgique génère de nombreux cas d'occupation non-autorisée de terrains privés et publics. Les porte-paroles des Gens du Voyage et les représentants de la société civile rapportent qu'à ce jour encore, ces situations n'aboutissent pratiquement jamais à des propositions d'hébergement alternatif. La « politique de la patate chaude » est un terme fréquemment utilisé pour décrire le comportement de nombreuses autorités locales, qui ne cessent de se renvoyer la balle sans prendre leurs responsabilités. En Flandre et en Wallonie, les agents de terrain confirment que les expulsions forcées des Gens du Voyage sont très fréquentes et que la décision d'autoriser le séjour temporaire des Gens du Voyage dépend encore entièrement de la bonne volonté du bourgmestre. Il faut également noter qu'en Wallonie, la plupart des

⁹ Voir par exemple la situation du bidonville qui a émergé à Bruxelles (Laeken) en 2016 : RTBF Info, Vandembulcke, P., « Un bidonville en plein cœur de Bruxelles », 16 avril 2016. Disponible sur : https://www.rtbf.be/info/regions/detail_un-bidonville-en-plein-c-ur-de-bruxelles?id=9269738

terrains sont fermés en hiver, et ce malgré le fait que de nombreuses familles du voyage sont sur la route toute l'année.

En Belgique, les expulsions forcées ont lieu toute l'année, y compris pendant l'hiver et la nuit, généralement sans qu'aucune alternative ne soit proposée aux familles. A cet égard, le 12 mars 2012, la Belgique a été condamnée par le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) pour violation de plusieurs droits protégés par la Charte Sociale Européenne.

Pourtant, trois ans plus tard, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a déclaré après sa visite en Belgique : "Selon plusieurs interlocuteurs du Commissaire, les autorités locales, qui avaient jusqu'à présent régulièrement permis aux familles roms et des Gens du Voyage de s'arrêter et de rester sur leur territoire, procèdent de plus en plus à des expulsions. Les expulsions sont effectuées toute l'année, y compris en hiver, et quel que soit le nombre d'années passées sur un terrain". (Septembre 2015)

Si les expulsions forcées sont par nature des épisodes violents, certains cas sont particulièrement révélateurs d'une hostilité et d'un mépris ouverts envers les Gens du Voyage. Par exemple, en 2014, le bourgmestre d'une commune flamande (Landen) a ordonné de chasser un groupe de Gens du Voyage en jouant de la musique très fort près du campement. (Il faut dire que cette décision politique a suscité des protestations, notamment au sein de la section jeunesse du parti du bourgmestre, qui a organisé un concert de musique tzigane la semaine suivante en réponse). En juin 2015, la commune de Marcinelle (Charleroi) a creusé des tranchées pour empêcher les Gens du Voyage de s'arrêter sur un terrain situé sur leur territoire.

Comme évoqué plus tôt, ces dernières années, plusieurs grandes villes belges ont été témoins du développement précoce de bidonvilles, habités principalement par des personnes roms. Jusqu'alors, ce phénomène avait été évité. De plus, le nombre de familles vivant en squat augmente également, dans les grandes et petites villes des trois régions belges.

Dans la plupart des cas, ces familles font l'objet d'expulsions à répétition depuis des années. D'un squat à l'autre, leur vie est marquée par une errance permanente et donc par un accès difficile aux droits sociaux les plus élémentaires. Selon les estimations du CIRE, 300 à 400 personnes sont concernées par de telles situations rien qu'à Bruxelles.

2013 a été l'année d'un événement marquant : environ 200 personnes ont été expulsées de force, par presque autant de policiers, d'une église à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles). La plupart des occupants étaient des Roms et plus de 90 d'entre eux étaient des enfants. Quelques logements temporaires ont été fournis, mais en quantité loin de couvrir les besoins de toutes les familles. Selon les principales organisations de terrain, les solutions alternatives de logement restent très rarement proposées.

Il est à noter qu'en 2017, la Belgique a adopté une nouvelle dite « anti-squat ». Depuis 2014, le gouvernement belge prévoyait de renforcer les mesures existantes contre les squats. Mais la question est revenue sur la table des discussions en mars 2017, après les remous causés par l'occupation illégale d'une maison par des familles roms à Gand, alors que les propriétaires étaient en vacances. Suite à cet événement, une proposition de loi a été votée fin septembre 2017, sanctionnant l'occupation illégale de tout bien immobilier. Jusqu'alors, aucune poursuite pénale n'était prévue pour les squatteurs. Avec cette nouvelle loi, ils risquent jusqu'à un mois de prison, et cette peine peut aller jusqu'à un an s'ils refusent de quitter le bâtiment. Cette loi permet également d'accélérer les procédures d'expulsion et de les rendre moins coûteuses pour les propriétaires. En pénalisant les squatteurs, l'accent est mis sur la criminalisation de la pauvreté plutôt que sur la recherche de solutions alternatives de logement.

Services publics et discrimination

Certains médiateurs et agents de terrain consultés dans le cadre de l'élaboration du présent rapport ont signalé des cas de discrimination dont ils ont été témoins ou dont ils ont été informés ces dernières années, allant de cas de violence policière à des commentaires racistes/stéréotypes exprimés par différents services publics (administration, hôpitaux,

centres d'assistance sociale, parquets). Par exemple, en 2013, 14 policiers des chemins de fer ont été poursuivis pour avoir maltraité des sans-abris dans la gare de Bruxelles-Sud, dont certains étaient des Roms.

La discrimination se produit parfois dans l'administration locale. Des membres de la société civile signalent que de nombreux Roms, en particulier ceux qui vivent dans une pauvreté visible, se voient refuser l'inscription sur les registres communaux, ce qui peut non seulement entraîner le retrait de leur permis de séjour, mais aussi réduire l'accès à une série de services essentiels. Il semble que le pouvoir discrétionnaire des travailleurs administratifs et sociaux, bien que nécessaire et inhérent à leur travail, augmente le risque de discrimination envers les communautés marginalisées et stigmatisées.

L'expérience des organisations de terrain montre que, le plus souvent, les Roms sont traités avec plus de sévérité et de rigidité, et parfois avec moins de respect. Les agents de terrain signalent que c'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de questions familiales, où les décisions (par exemple le placement des enfants) sont prises d'une manière qui suggère parfois plus un procès de la pauvreté, que celui d'une véritable maltraitance. De telles différences de traitement sont représentatives du poids des images et de l'imaginaire collectif lorsqu'il s'agit de la communauté rom.

Dans la plupart des cas, les comportements discriminatoires n'aboutissent pas à des plaintes officielles ou à des compensations. Ils restent donc impunis, dans certains cas même lorsque les autorités locales sont au courant de leur existence. Par exemple, les nombreux cas de « marchands de sommeil » qui louent des logements insalubres et/ou réclament des loyers exorbitants à leurs locataires, souvent accompagnés avec violences et menaces en cas de non-paiement. Selon des travailleurs de terrain à Bruxelles et en Wallonie, les autorités locales préfèrent souvent l'expulsion des familles à la poursuite des propriétaires délictueux.

Les comportements discriminatoires sont plus faciles à dévoiler et à dénoncer lorsqu'ils se produisent à une échelle plus large et systématique que lorsqu'ils sont le fait de services ou d'organismes publics.

De tels cas sont apparus parmi les autorités chargées de l'application de la loi. Un exemple notable est qu'en avril 2015, il a été révélé que la police fédérale flamande faisait usage du qualificatif "Gitan" dans sa base de données nationale interne. Il est apparu que ces données étaient ensuite stockées pour une durée indéterminée. Le Minderhedenforum (Flandre) et le Centre pour l'égalité des chances UNIA ont demandé à la police fédérale de mettre fin à cette pratique, en raison de son lien évident avec le profilage ethnique.

Droit à la libre circulation

La liberté de circulation est un droit soumis à des conditions, notamment celle de disposer de ressources financières suffisantes pour ne pas constituer une "charge déraisonnable pour les États membres". Pourtant, c'est précisément le manque de ressources financières qui pousse de nombreuses familles roms à l'exil. En Belgique, les organisations de terrain qui travaillent avec les Roms rapportent que la notion de "charge déraisonnable" est souvent utilisée de manière excessive lorsqu'il s'agit des Roms : dans certains cas, une simple demande d'aide sociale non contributive suffit à générer un ordre de quitter le territoire.

Un obstacle central à la libre circulation pour les Roms est donc la condition de l'autosuffisance financière : les familles qui ne peuvent satisfaire à cette exigence sont confrontées non seulement à l'instabilité de leur statut juridique, mais aussi à d'importantes difficultés pour accéder au logement, à l'éducation et à l'aide sociale. Comme l'ont rappelé le CIRE, le Foyer et le CMGVR, les familles roms rencontrent même des difficultés à remplir le premier critère d'obtention d'un titre de séjour, qui est d'avoir une résidence effective en Belgique.

L'autre exception à la libre circulation des citoyens de l'UE est la constitution d'une menace à l'ordre public (sécurité, santé, tranquillité). Toutefois, dans certains pays, les accusations de menace à l'ordre public peuvent se baser simplement sur des soupçons (d'un crime).

En Belgique, c'est le cas depuis le 9 février 2017, date à laquelle le Parlement a adopté deux projets de loi établissant que l'existence d'une condamnation pénale n'est plus nécessaire pour justifier une mesure d'expulsion.

Dans l'ensemble, il est difficile de nier que pour de nombreux Roms européens, l'exercice du droit à la libre circulation se rapproche plutôt d'un parcours d'obstacles, bien qu'il s'agisse de l'une des principales prérogatives de la citoyenneté européenne

Les Roms venant de pays extérieurs à l'UE ne sont pas éligibles à la liberté de circulation au même titre que les citoyens de l'UE. Par ailleurs, qu'ils viennent de pays européens ou non, les demandes d'asile des Roms en Belgique sont presque systématiquement rejetées sous prétexte que leur pays d'origine est inclus dans la « liste des pays sûrs ». Pourtant, l'Europe reconnaît officiellement que les Roms sont victimes de discrimination et d'exclusion dans de nombreux pays listés comme « sûrs ». Cela s'ajoute aux raisons pour lesquelles il est crucial de communiquer sur l'antitsiganisme et de faire comprendre aux autorités nationales que cette forme de racisme peut mener à une persécution telle qu'elle entre dans le champ des raisons légitimes de demander l'asile.

En ce qui concerne le droit à la libre de circulation pour les Gens du Voyage, on peut faire valoir que l'absence de terrains disponibles pour le séjour (temporaire et permanent) et le fait que de nombreuses autorités locales sont toujours opposées à la présence de caravanes sur leur territoire ont une incidence directe sur le droit des Gens du Voyage à travailler, à vivre avec leur famille, mais aussi sur leur libre circulation. Cette entrave à la libre circulation des Gens du Voyage est d'autant plus équivoque qu'en Belgique, la majorité d'entre eux sont d'origine belge.

LUTTE CONTRE L'ANTITSIGANISME

Cadre institutionnel pour lutter contre la discrimination et l'antitsiganisme

L'antitsiganisme en tant que forme spécifique de racisme : reconnaissance en cours

Si le concept d'antitsiganisme bénéficie désormais d'une reconnaissance officielle au niveau européen, ce n'est pas encore officiellement le cas au niveau national. Il n'y a donc à l'heure actuelle pas de financement ni de structure mise en place par le gouvernement pour lancer et coordonner des programmes visant à lutter contre l'antitsiganisme en tant que forme spécifique de racisme.

Comme évoqué précédemment, UNIA, le centre belge pour l'égalité des chances, est la principale institution de lutte contre la discrimination et le racisme. Le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) est une autre organisation centrale dans la lutte contre le racisme.

Selon le CIRE, il est clair pour tous les intervenants que l'antitsiganisme existe et que ce phénomène n'est pas nouveau. Le CMGVR et d'autres organisations de terrain sont conscientes que l'antitsiganisme est au cœur de l'exclusion socio-économique des Roms. Au cours des dernières années, la notion d'"antitsiganisme" en tant que forme spécifique de racisme a été au centre de nombreuses discussions au sein de la société civile. A ce sujet, on peut noter que UNIA fait référence au terme d'"antitsiganisme" comme à une forme spécifique de racisme dans son Plan Stratégique 2016-2018.

Interrogés sur la lutte contre l'antitsiganisme, certains acteurs de la société civile ont constaté que le fait d'évoquer le thème de l'"ethnicité" en Belgique suscite souvent la suspicion, voire le rejet. Selon eux, ces réactions révèlent des "stéréotypes idéologiques" parmi les institutions et les acteurs de la société civile. Certains sont réticent à la désignation de l'"antitsiganisme" comme un type spécifique de racisme : à leurs yeux, le racisme doit être perçu comme un processus qui s'applique de manière identique à toutes les minorités. La création de catégories spécifiques de racisme risque donc d'affaiblir l'efficacité de la lutte contre le racisme.

Selon plusieurs médiateurs roms et Gens du Voyage que nous avons interviewés, l'antitsiganisme est un phénomène dont on parle beaucoup, mais contre lequel on ne lutte pas vraiment. Selon ces médiateurs, c'est dans la répartition des ressources et dans l'accès aux droits que l'antitsiganisme est le plus marqué.

Sensibilisation des services publics et des autorités locales

A l'occasion de la Journée internationale des Roms (8 avril), UNIA a donné la parole à quatre Roms, qui ont parlé de leur identité, mais aussi de leurs rêves, de leur inspiration et de leur consolation. Ces témoignages sont désormais en ligne sur le site d'UNIA¹.

Récemment (mai 2017) le CIRE, Bruxelles Laïque et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant ont organisé une réunion de réflexion et de sensibilisation intitulée "Familles en errance: ce n'est pas de mon ressort". Les autorités régionales et les organisations publiques étaient présentes. L'objectif de cet événement était d'inviter les acteurs de terrain et les organismes concernés à partager leurs analyses et leurs expériences afin de dégager des idées de solutions structurelles pour améliorer les conditions de vie de ces familles.

La sensibilisation des services publics et des autorités locales dépend essentiellement des organisations de terrain et de leurs activités de sensibilisation et de formation.

Le CMGVR organise régulièrement, en Wallonie et à Bruxelles, des conférences et des formations pour les médiateurs et les services publics (personnels de santé, travailleurs

¹ Le site web d'UNIA : <http://www.unia.be/fr>

sociaux, police, administration) destinées à sensibiliser et à former les acteurs de première ligne au dépassement des stéréotypes et des représentations culturelles, ainsi qu'aux moyens de développer une action efficace. Le CMGVR participe à l'organisation de réunions locales, qui réunissent des organisations de Roms et de Gens du Voyage, des communes, des provinces et des autorités régionales.

Le Foyer et le CIRE organisent des formations pour les services publics sur la situation des Roms à Bruxelles et sur les questions liées au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Des réunions de sensibilisation sont mises en place pour les communes, les CPAS et les autorités régionales sur la thématique des familles en errance afin de promouvoir la mise en place ou le financement d'actions qui visent à briser le cercle vicieux dans lequel elles sont enfermées.

Lutte contre les crimes et discours haineux contre les Roms et la rhétorique antitsigane des personnalités publiques et des médias

A la connaissance des auteurs de ce rapport, aucun cas récent de crime de haine contre les Roms ou les Gens du Voyage n'a été signalé. Cependant, certains discours généralisateurs et stigmatisant sur les Roms et les Gens du Voyage persistent encore dans les discours publics.

Discours de haine dans les médias

La stigmatisation dans les médias est principalement liée au fait qu'en ce qui concerne les Roms et les Gens du Voyage, les médias ne couvrent presque que les situations problématiques : mendicité, sans-abrisme, délinquance, décrochage scolaire. Ce processus renvoie les Roms et les Gens du Voyage à des catégories liées à la marginalité et à la déviance : c'est ainsi que la stigmatisation dans les médias participe indirectement à la discrimination dans la société.

En raison à la fois de la sous-déclaration et du manque d'intérêt médiatique et politique, la question des crimes et discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du Voyage sont sous-documentées. Encore récemment, certains articles de presse ont pointé du doigt la présence des Roms dans les quartiers urbains, la reliant à une série de troubles ou de problèmes de cohabitation.

Un cas de racisme flagrant dans les médias a cependant eu lieu en 2016, où un animateur de radio a fait des déclarations stigmatisantes à l'encontre des Gens du Voyage. Ces déclarations ont eu lieu aux heures de grande écoute: *"Alors, je vous signale quand même qu'on note la présence de Gitans qui rodent dans les régions de Gerpinnes, Nalinnes, Loverval, Somzée et les environs. Ils se déplacent dans une camionnette grise et aussi dans une Mercedes bleu foncé avec des plaques françaises. Voilà, alors faites attention, on ne sait jamais, fermez bien les portes. Si vous avez des trucs volables chez vous, prenez vos précautions."*² Il est intéressant de noter que les premières réactions sont venues des auditeurs de la radio. Ils ont publié leurs réactions sur les réseaux sociaux et ont alerté la direction de la radio. À la suite de plusieurs plaintes, une décision interne a suspendu l'animateur pendant une semaine.

En outre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a repris le dossier et a condamné la direction de la chaîne pour avoir diffusé pour la deuxième fois des déclarations incitant à la discrimination contre les Gens du Voyage : *« La RTBF a été condamnée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour avoir diffusé, le 22 novembre 2016, à deux reprises dans le cadre de l'info-route sur VIVACITE Charleroi, des propos contenant des incitations à la discrimination. En effet, il s'agissait d'inviter le public à prendre ses précautions contre le vol en raison de la présence de gens du voyage dans la région. De tels propos s'analysent*

² CSA. "Propos d'Alain Simons sur les « gitans » : le CSA sanctionne la RTBF pour avoir diffusé une incitation à la discrimination". Disponible sur: http://www.csa.be/system/documents_files/2709/original/RTBF%20d%C3%A9cision%20incitation%20%C3%A0%20la%20discrimination.pdf?1494355687

comme une incitation à adopter un comportement différencié et dès lors discriminatoire à l'égard de personnes identifiées par leur appartenance ethnique, et sont, de ce fait, illégaux ».

La société civile des Gens du Voyage a également déposé plainte contre l'animateur par l'intermédiaire du Comité National des Gens du Voyage. Selon le CMGVR, cet événement révèle l'importance des efforts de mobilisation et de sensibilisation mis en place par la société civile wallonne.

Il faut noter que les efforts de sensibilisation menés par la société civile bénéficient d'une certaine place dans les médias (télévision, journaux, radio), ce qui a le potentiel de contrecarrer, dans une certaine mesure, les discours antitsiganes.

Discours de haine en ligne

En 2016, UNIA a ouvert 336 dossiers concernant du contenu raciste/discriminatoire dans les médias en ligne (336 dossiers toutes catégories confondues). La généralisation des discours de haine en ligne révèle la nécessité d'une réglementation, d'une prévention et d'une médiation accrue en ligne.

Heureusement, il y a peu de cas de racisme flagrant de la part de personnalités publiques car les sphères publiques sont soumises à un certain degré de contrôle en Belgique. Ce qui est plus préoccupant, ce sont les contenus et les commentaires de haine diffusés par des personnes anonymes ou simples citoyens sur les forums, les réseaux sociaux et les plates-formes en ligne. Des propos haineux/racistes sont diffusés contre les Roms et les Gens du Voyage, sur la base d'informations incorrectes, de préjugés, de raccourcis, de rumeurs, de clichés.

Internet est un espace où se propagent des flux constants de discours de haine contre les Roms et les Gens du Voyage. D'autant plus que les sections de commentaires sur les réseaux sociaux et dans les plateformes de discussion ne sont pratiquement jamais soumises à modération. Les commentaires racistes qui comparent les communautés, appellent à la violence ou regrettent les périodes génocidaires sont tout à fait courants. Interrogée sur cette question dans le cadre du rapport de suivi, la Cellule contre l'Exclusion Sociale (Molenbeek) a suggéré la création d'un organe de supervision rom afin d'engager des poursuites judiciaires contre les discours de haine en ligne.

Il semble que la systématisation d'un processus de signalement pourrait être efficace : à plusieurs reprises, le CMGVR a réagi à des discours de haine en ligne ces signalements ont systématiquement mené au retrait des commentaires concernés par les modérateurs des sites.

Soutenir les victimes de crimes et de discours de haine

Comme indiqué précédemment, les Roms ne signalent pas les discriminations ou les discours de haine perpétrés à leur encontre. Cela révèle le besoin que les organismes belges pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme développe des activités de rapprochement et de sensibilisation au sein des communautés. Plus particulièrement, cela signifie que la première étape est d'examiner les conditions dans lesquelles les personnes marginalisées ou précaires peuvent effectivement porter plainte contre des comportements discriminatoires ou violents. En effet, la collecte de données, leur analyse et l'établissement de rapports sur les crimes motivés par la haine peuvent fournir aux communautés et aux organisations de la société civile un outil puissant pour faire valoir leurs préoccupations auprès des autorités, des services de police, des médias et autres. Néanmoins, pour accroître l'efficacité de la recherche, une méthodologie unique devrait être utilisée. Le

Bureau Européen d'Information sur les Roms (ERIO) a d'ailleurs élaboré des lignes directrices pour combattre les crimes de haine et des incidents motivés par la haine⁴.

Actuellement, notre société connaît surtout les Roms et les Gens du Voyage à travers le filtre des médias (TV, journaux, réseaux sociaux, internet). L'opinion publique internalise ce filtre et le processus de stigmatisation qui l'accompagne. Un exemple révélateur : en 2014, à Anderlecht, la population locale et les commerçants ont lancé une pétition contre la présence des Roms sur une place de la communes.

Analyser et transformer les rhétoriques et attitudes à l'égard des Roms

Efforts de sensibilisation

Il existe actuellement quelques initiatives de sensibilisation du grand public visant à lutter contre l'antitsiganisme et les préjugés. Certaines d'entre elles sont soutenues par des organismes publics. La plupart sont menées par des organisations de terrain :

Le CMGVR organise chaque année la Journée des Gens du Voyage avec une très large couverture médiatique. Cette journée des Gens du Voyage est devenue le rendez-vous incontournable pour les autorités locales, la société civile et les experts pour débattre des meilleurs moyens de répondre aux difficultés liées au mode de vie mobile.⁶

Les organisations de terrain et les services sociaux célèbrent la Journée internationale des Roms (8 mars) et d'autres événements symboliques. Par exemple, en 2015, un événement spécial a été organisé par le Foyer, la Cellule contre l'Exclusion Sociale, des organisations roms et des travailleurs de rue, avec une exposition, des concerts, une introduction à la langue, etc.

Dans la région flamande, UNIA participe à des réunions avec des représentants roms qui travaillent sur un projet visant à identifier et à déconstruire les stéréotypes.

Les communes soutiennent également des projets culturels. Molenbeek (Bruxelles), par exemple, a soutenu le festival Balkan Traffic 2015. Une maison de quartier a accueilli Kesaj Tchavé, un groupe de jeunes danseurs et chanteurs slovaques. D'une manière plus générale, la société civile a récemment déployé d'importants efforts pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes à l'égard des réfugiés et des étrangers en général.

Transformer les rhétoriques sur Roms et les Gens du voyage

Les grandes lignes d'une solution sont à trouver dans le dialogue et la participation de toutes les parties prenantes et des représentants roms et Gens du Voyage.

Cela nécessite une représentation juste et réelle, qui donne un sens clair de "normalité" : Les Roms et les Gens du Voyage sont des citoyens comme les autres, qui exercent des activités professionnelles et contribuent au bien-être et à la richesse de la société. Il est important d'encourager et de soutenir des projets/événements culturels et artistiques de qualité sur ces thèmes car ils ont un réel impact en termes de découverte et de sensibilisation.

A titre d'exemple, la Cellule contre l'Exclusion Sociale de Molenbeek a produit une série de courtes interviews de Roms intitulées "[Parole aux Roms](#)" et "Enfin libre", montrant

⁴ Facing Fact, "Guidelines for monitoring of hate crimes and hate motivated incident". Disponible sur : <http://www.facingfacts.eu/publication/facing-facts-hate-crime-monitoring-guidelines>

⁵ Guy Bernard, « Les commerçants d'Anderlecht en ont ras-le-bol des Roms. » *DH*, (Septembre 2014). Disponible sur : <http://www.dhnet.be/regions/bruxelles/les-commerçants-d-anderlecht-en-ont-ras-le-bol-des-roms-5406391235708a6d4d53051a>.

⁶ <https://www.cmgv.be/sensibilisation/388-journee-des-gens-du-voyage-table-ronde-mardi-9-mai-theatre-royal-de-namur>

différentes histoires d'intégration réussie. Ces vidéos peuvent être visionnées sur le site www.MEDIATION4ROMA.be⁷.

⁷ <http://www.mediation4roma.be/index.php/ressources/reportages/84-parole-aux-roms>

RECOMMANDATIONS

Gouvernance et cadre politique général

Aux trois gouvernements régionaux - ministères de l'Action sociale

- Promouvoir l'inclusion socio-économique des Roms et des Gens du Voyage en utilisant la médiation interculturelle afin de surmonter éventuellement la barrière de la langue et faciliter la coopération. Ces médiateurs doivent appartenir à la communauté rom ou des Gens du Voyage, avoir une bonne connaissance des institutions publiques et de la société civile et parler couramment la langue de leur communauté ainsi que la langue nationale (français, flamand ou allemand selon les régions).
- Promouvoir la consultation officielle des Gens du Voyage et des représentants roms dans toutes les politiques qui les ciblent explicitement.

Lutte contre la discrimination

Aux ministères de l'Egalité des chances

A UNIA, le Centre belge pour l'égalité des chances

Aux organisations de la société civile et aux organisations de terrain

- Renforcer l'accessibilité des mécanismes de procédure judiciaire en augmentant la proximité d'UNIA avec les Roms et les Gens du Voyage, ainsi qu'avec la réalité sur le terrain.
- Accroître la médiation scolaire pour faciliter la communication et continuer à organiser des relais scolaires.
- Augmenter l'offre de terrains pour les Gens du Voyage afin de réduire les expulsions systématiques.
- Accroître la sensibilisation des autorités nationales ainsi que des acteurs impliqués dans le travail avec les Roms ou les Gens du Voyage, tels que les écoles, la police, les travailleurs administratifs et sociaux, afin de combattre la discrimination et les stéréotypes ancrés dans la société.

Lutte contre l'antitsiganisme

Aux ministres pour l'Egalité des chances

A UNIA, le Centre belge pour l'égalité des chances

- Soutenir la reconnaissance de l'antitsiganisme comme forme spécifique de racisme afin d'établir des programmes ciblés pour combattre cette forme de racisme.
- Étudier les conditions dans lesquelles les personnes marginalisées et pauvres sont effectivement en mesure de porter plainte contre l'auteur de comportement discriminatoire ou violent à leur encontre.
- Monitoring, signalement et suppression systématique des discours de haine et de l'antitsiganisme en ligne, afin de lutter contre des préjugés bien ancrés.

BIBLIOGRAPHIE

- Amnesty, (2013). *Familles Roms en errance à Bruxelles : le Manifeste des Associations*. Disponible sur: <https://www.amnesty.be/infos/nos-blogs/archives/le-blog-de-claire-pecheux/article/familles-roms-en-errance-a>
- Bernard, Guy. *Les commerçants d'Anderlecht en ont ras-le-bol des Roms*. DH, (Septembre 2014). Disponible sur: <http://www.dhnet.be/regions/bruxelles/les-commerçants-d-anderlecht-en-ont-ras-le-bol-des-roms-5406391235708a6d4d53051a>.
- Bernard, N. (2014). *Quel droit au logement pour les Gens du Voyage?*. Les Echos du logement, no. 1 (janvier 2012): 3-19. Disponible sur: http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/echos/views/documents/FlippingBook/Echos_1201/index.html#2.
- CIRE, (2015). *Y a-t-il une « question ROM » en Belgique?*. Disponible sur: <https://www.cire.be/thematiques/politiques-migratoires/y-a-t-il-une-question-rom-en-belgique>.
- CIRE, CMGVR, (2012). *Commentaires à propos de la Stratégie nationale pour l'intégration des Roms*. Disponible sur: <https://www.cire.be/thematiques/politiques-migratoires/commentaires-a-propos-de-la-strategie-nationale-pour-l-integration-des-roms>
- Cols, M.A. *Rapport sur la situation actuelle des Roms et gens du voyage en Belgique, Dépêches Tsiganes*. Disponible sur: <http://www.depechestsiganes.fr/wp-content/uploads/2012/10/Rapport-sur-la-situation-actuelle-des-roms-et-gens-du-voyages-en-Belgique-ao%C3%BBt-2012.pdf>
- Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, (2017). *Propos d'Alain Simons sur les « gitans » : le CSA sanctionne la RTBF pour avoir diffusé une incitation à la discrimination*. Disponible sur: http://www.csa.be/system/documents_files/2709/original/RTBF%20d%C3%A9cision%20incitation%20%C3%A0%20la%20discrimination.pdf?1494355687
- Facing Fact, *Guidelines for monitoring of hate crimes and hate motivated incident*. Disponible sur: <http://www.facingfacts.eu/publication/facing-facts-hate-crime-monitoring-guidelines>.
- Muiznieks, N., (2015). *Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, Following his visit to Belgium from 14 to 18 September 2015*. Council of Europe. Disponible sur: <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2879548&SecMode=1&DocId=2349344&Usage=2>.
- Deffet, E. *Le parcours d'intégration wallon: « light » mais ambitieux malgré tout*. Le Soir, 27 mars 2014. Disponible sur: <http://www.lesoir.be/505436/article/actualite/belgique/2014-03-27/parcours-d-integration-wallon-light-mais-ambitieux-malgre-tout>
- European Commission, (2011). *A EU framework for national Roma integration strategies up to 2020*. (COM(2011)173). Disponible sur: http://ec.europa.eu/justice/policies/discrimination/docs/com_2011_173_en.pdf
- European Parliament, (2010) *Resolution on the EU strategy on Roma inclusion*. (2010/2276(INI)). Disponible sur: <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/printficheglobal.pdf?id=588453&l=en>.
- European Union Agency for Fundamental Rights, (2012). *The Racial Equality Directive: application and challenges*. Publication Office of the European Union.

Hemseloet, E., (2015). *Whose problem is it anyway? Realising the right to education for Roma children in Ghent, Belgium*. Romani studies, 1-21. Liverpool University Press.

La Libre (BELGA). *Gesù: la police expulse "violemment" les occupants.*, 4 novembre 2013. Disponible sur: <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/gesu-la-police-expulse-violemment-les-occupants-52772f63357046af56a072b0>.

L'Avenir, *Une vingtaine d'adultes et d'enfants roms expulsés d'un squat*, 13 décembre 2017. Disponible sur: http://www.lavenir.net/cnt/dmf20171212_01098125

Ministère Flamand de l'Intérieur. *Vlaams actieplan MOE (Roma) – migranten- 2012*. Disponible sur: <http://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vlaams-actieplan-moe-roma-migranten-1>

Ministère pour l'Égalité des Chances, communiqué de presse. *Droit de vote des électeurs non belges aux élections communales du 14 octobre 2012 : deux mois encore pour s'inscrire!* Mai 2012.

Rulens, G. "Les Gens du Voyage dans nos villes", *Les Echos du logement*. no.1 (mars 2006) : 32-36. Disponible sur: http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/echos/views/documents/echos/echo2006_20141023095612.pdf.

Simon, Patrick. *Statistiques «ethniques» et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe : Rapport d'étude*. ECRI, Strasbourg, Octobre 2007. Disponible sur: https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/Themes/Statistiques_ethniques_etp_rotection_donnees_fr.pdf.

SPP Intégration Sociale. *Stratégie Nationale pour l'Intégration des Roms*. 2012. Disponible sur: http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_belgium_strategy_fr.pdf.

Vallet, Cédric. *Quelle stratégie nationale pour l'intégration des Roms?* Micmag, Février 2012. Disponible sur: <https://www.micmag.be/quelle-strategie-nationale-pour-l-integration-des-roms/>.

